

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 35

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Bernard CHOCHOY

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, *vice-présidents* ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 32), 1108 (tomes I et II, annexe XVIII) et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

A divers points de vue, lors de la discussion du budget des Postes et Télécommunications de 1964 votre Commission avait souligné un certain nombre d'améliorations qu'elle désirait voir apporter dans le fonctionnement de cette Administration.

Elle a jugé indispensable de faire précéder l'analyse des propositions gouvernementales pour 1965 d'un examen des points particuliers sur lesquels un certain nombre d'observations avaient été formulées.

Ce sera la première partie du présent rapport.

Dans la deuxième partie les propositions gouvernementales pour 1965 seront analysées.

Enfin les observations de la Commission des Finances seront relatées dans la troisième partie.

PREMIERE PARTIE

LA SUITE DONNEE PAR LE GOUVERNEMENT AUX OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA COMMISSION DES FINANCES A L'OCCASION DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET POUR 1964

a) Revalorisation de l'indemnité pour travail de nuit.

A la suite des observations faites en 1962 et en 1963, l'indemnité a été portée de 0,55 à 0,80, taux qui reste loin des vœux exprimés par la Commission qui avait jugé que l'indemnité devait être triplée c'est-à-dire portée à 1,50.

Cette majoration aurait permis aux agents, sous réserve du maintien des prix au niveau de 1962, de supporter plus facilement les frais du repas supplémentaire qui leur est indispensable pendant leur vacation de nuit.

Or nos collègues sont informés de l'augmentation très sensible des prix alimentaires de 1964 par rapport à 1962.

C'est donc la nouvelle indemnité de 0,80 qui devrait être triplée.

b) Indemnité de gérance et de responsabilité des receveurs et chefs de centre.

Nombre d'indemnités intéressant différentes catégories ont été revalorisées. Les chefs d'établissement des P. T. T., chez lesquels se concentre la plus importante masse de numéraire et dont les risques et les responsabilités s'accroissent en rapport direct avec ces manipulations d'argent, n'ont bénéficié d'aucun changement en faveur de leur indemnité de gérance et de responsabilité. Or, ce n'est un mystère pour personne que de dire que, pour des causes diverses, les débits sont de plus en plus fréquents. L'indemnité de gérance et de responsabilité, utilisée en grande partie pour couvrir les primes de caution-

nement et de l'assurance des comptables était, jusqu'en 1948, incluse pour moitié avec les traitements pour le calcul de la retraite. Il serait souhaitable que cette indemnité, relevée dans un premier stade d'au moins 50 %, fût de nouveau soumise à retenue pour le calcul de la retraite.

c) Les charges des collectivités locales en matière de Postes et Télécommunications.

L'an dernier plusieurs membres de la Commission avaient mis l'accent sur les charges excessives qui pèsent sur les communes à l'occasion de la construction des bureaux de poste.

A ce sujet, le budget de 1964 a décidé de l'augmentation de 7.500 à 10.000 F du maximum de la subvention accordée aux petites communes qui construisent ou aménagent un bureau de poste.

Pour 1965, il est proposé de relever de 180 à 300 F par an le plafond de la participation au loyer des recettes distribution.

La Commission prend acte de ces améliorations mais estime comme les années passées que le problème reste entier, à savoir celui de la suppression des charges imposées aux communes dans ce domaine.

d) Le logement des personnels.

Certains de nos collègues avaient souhaité que l'administration fasse un gros effort en faveur du logement des jeunes filles qui doivent accomplir des stages de formation à Paris.

A ce sujet, trois nouveaux dortoirs ont été ouverts en 1963 qui auraient procuré 80 places supplémentaires. Le projet gouvernemental prévoit au surplus que de nouveaux foyers dortoirs seront créés en 1965 pour lesquels un complément de crédits de gardiennage s'élevant à 20.000 francs est demandé.

La Commission prend acte de ces progrès et souhaite vivement qu'ils soient poursuivis.

*

* *

Il est intéressant au surplus de connaître quelle suite a été donnée aux observations faites depuis plusieurs années.

a) Création d'emplois nouveaux par tranches.

Encore une fois, il faut déplorer que près de 35 % des créations d'emplois soient prévus après le 1^{er} juillet 1965.

Les errements anciens subsistent donc et la Commission souligne à nouveau le caractère anormal de ces dispositions qui, si l'on tient compte de la période de formation nécessaire, ne permettent à bien des agents de n'effectuer un service normal que pendant une période relativement courte.

b) Transformation totale et rapide des emplois d'agents de bureau en emplois d'agents d'exploitation.

Il est pris acte de la nouvelle tranche de transformation portant sur 250 emplois mais la Commission regrette encore la trop grande lenteur dans ce domaine.

c) Situation des pensionnés des P. T. T.

Depuis plusieurs années, la Commission s'est émue du sort particulier de certaines catégories de retraités des Postes et Télécommunications à l'égard desquels l'application de la péréquation n'a pas eu les effets recherchés par les promoteurs de la loi du 20 septembre 1948.

Les redressements souhaités devraient conduire à ce que la péréquation des pensions concédées n'ait jamais pour effet de placer le retraité dans une situation inférieure à celle qu'il occupait en activité par rapport aux emplois qui lui étaient assimilés normalement.

En vue de documenter nos collègues les indications données ci-après mettent en lumière les situations délicates des intéressés qui devraient donner lieu aux rectifications qui s'imposent (voir tableau).

La Commission insiste à nouveau pour que les améliorations des possibilités d'avancement dont bénéficient les fonctionnaires en activité se répercutent sur la situation des retraités et que ces derniers bénéficient en somme d'une véritable péréquation.

A ce sujet, la Commission désirerait être éclairée sur les raisons qui s'opposent à ce qu'une suite favorable soit donnée au projet de décret du Ministre des P. T. T. soumis le 29 avril 1963 au Ministre des Finances pour l'extension, aux retraités de son département, des assimilations décidées en faveur de certaines catégories de retraités relevant des contributions directes, contributions indirectes et enregistrement et contenues dans le décret n° 62-1432 du 27 novembre 1962 portant rattachement de ces services à la Direction générale des impôts.

EMPLOIS occupés au moment du départ à la retraite.	EMPLOIS actuels correspondant aux anciennes fonctions.	EMPLOIS d'assimilation servant de base pour le calcul de la retraite.	PREJUDICE en points nets de traitement.
<i>Administration centrale.</i>			
Chefs de bureau (parité avec directeur départemental).	Administrateur.	Sous-préfet hors classe (2 ^e échelon).	50 (1)
Sous-chefs de bureau (parité avec inspecteur principal).	Administrateur.	Agent supérieur.	140 (1)
<i>Services extérieurs.</i>			
Receveurs et chefs de centre (2).	Receveurs et chefs de centre (2).	Receveurs et chefs centre (2).	de 25 à 70 points
Inspecteur	Inspecteur central.	Inspecteur.	135
Chefs de section principaux.	Chefs de division.	Inspecteurs centraux.	25
Surveillantes principales.	Surveillantes en chef de 2 ^e classe.	Surveillante en chef de 2 ^e classe mais avant-dernier échelon.	20
Surveillante	Contrôleur divisionnaire.	Contrôleur divisionnaire mais avant-dernier échelon.	20
Catégories C et D (maximum de l'ancienne échelle).	Catégories C et D (échelles exceptionnelles ou chevron).	Catégories C et D (maximum de l'ancienne échelle).	15 à 25

(1) Par rapport aux anciennes parités.

(2) Pour les receveurs et chefs de centre en dépit du maintien des dénominations, la création de deux classes : la classe exceptionnelle en 1943 et la hors-série en 1948 a eu pour effet de changer la place relative des autres classes de receveurs et chefs de centre.

Exemple : les receveurs de Lille, Lyon, Bordeaux, Nantes à l'époque hors classe voient leurs pensions alignées sur celles des titulaires de bureaux comme Givors, Belley, Hénin-Liétard hier encore de 3^e ou de 2^e classe promus aujourd'hui hors classe.

Les receveurs de 3^e classe devenus de 2^e classe par changement d'appellation en 1956 n'ont pas été reclassés.

d) Indemnités pour déplacements et missions.

La commission prend acte du crédit de 20 millions de francs inscrit dans le projet gouvernemental mais se demande si cette provision sera suffisante pour la couverture des frais des intéressés.

La commission désirerait à nouveau recevoir sur ce point les éclaircissements nécessaires.

**e) Création d'emplois
de sous-directeurs à l'administration centrale.**

Comme l'an dernier le présent projet comporte la création de deux emplois mais la Commission constate que l'effectif sera loin d'atteindre ou de dépasser les 10 % de l'effectif des administrateurs comme cela existe dans bien d'autres départements ministériels.

Il conviendrait qu'au-delà de ces deux créations l'effort soit poursuivi pendant plusieurs années.

f) Revalorisation de la prime de résultat d'exploitation.

Dans le présent projet le montant de la prime atteint 440 francs contre 400 en 1964 et 360 en 1963.

La commission renouvelle à ce sujet ses observations de l'an dernier et constate que la progression des crédits ne tient pas compte de l'accroissement des effectifs et que le pourcentage d'augmentation diminue d'année en année.

Il conviendrait que le pourcentage d'augmentation de 1960 sur 1959, 20 %, soit à nouveau appliqué et se substitue au pourcentage dégressif de ces dernières années ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après :

ANNEES	MONTANT précédent.	MAJORATION	POURCENTAGE
	(En francs.)		
1960	200	40	20
1961	240	40	16,6
1962	280	40	14,2
1963	320	40	12,5
1964	360	40	11
1965	400	40	10

g) Rémunération des gérants d'établissements secondaires.

La Commission qui avait pris acte du relèvement de 10 % des rémunérations des intéressés note, avec intérêt, les déclarations ministérielles suivant lesquelles des propositions auraient été faites pour que ces rétributions n'aient plus lieu désormais en fonction du nombre et de la nature des opérations postales effectuées dans ces établissements mais proportionnellement au temps que les intéressés doivent consacrer au service des P. T. T.

La Commission aimerait être renseignée sur ce sujet.

h) Situation de la France en matière d'équipement téléphonique.

La commission s'inquiète à nouveau du retard pris par la France en matière d'équipement téléphonique. Elle n'ignore pas que le développement souhaitable du téléphone est lié à l'importance des crédits mis à la disposition du ministère des P. et T.

Elle exprime le désir que les crédits d'investissements prévus dans le V^e Plan soient susceptibles de donner à la France la place qu'elle doit avoir comparativement aux nations d'un niveau de vie comparable.

Elle fait remarquer que pour ce qui les concerne les collectivités locales, notamment les départements ont fait à ce point de vue des efforts de financement appréciables.

Nos collègues trouveront d'ailleurs en annexe :

- le montant par département des avances versées par les collectivités locales depuis 1952 jusqu'au 31 décembre 1963 au titre de participation aux dépenses d'équipement téléphonique ;
- le montant des sommes encaissées au titre d'avances auprès des particuliers et des collectivités pour l'extension et l'amélioration du service téléphonique ;
- le montant des avances remboursables encaissées en 1962 et 1963 au titre des différents types de conventions ;
- l'évolution comparée du montant des avances remboursables et des crédits d'investissements depuis 1951.

DEUXIEME PARTIE

LE PROJET DE BUDGET POUR 1965

La présentation du budget des Postes et Télécommunications sous la forme d'un budget annexe permet depuis 1923 de suivre avec précision et clarté la marche de ce grand service d'Etat.

Le législateur étant ainsi plus facilement renseigné sur la gestion, peut avoir une vue exacte des besoins, et apprécier aisément les résultats.

Depuis 1923 la possibilité d'emprunter a permis la constitution de l'équipement et de l'outillage nécessaires à l'exploitation.

Il est manifeste que l'effort doit être poursuivi et que les services dépendant de ce Département doivent être modernisés et adaptés au rythme de l'économie nationale pour tenir compte notamment de l'élévation du niveau de vie et du changement profond qui s'opère dans notre pays.

La première section du budget comporte les recettes et dépenses de l'exploitation proprement dite.

A la deuxième sont portées les recettes et dépenses en capital.

Comme il est indiqué chaque année la première section est le compte d'exploitation, la seconde le tableau évolutif du patrimoine de l'entreprise P. T. T.

Nos collègues trouveront ci-après la comparaison entre 1964 et 1965.

	1964	1965	VARIATIONS
<i>Première section :</i>			
Recettes	6.648.000.000	8.190.000.000	+ 23,2 %
Dépenses	5.853.000.000	7.127.000.000	+ 21,7 %
Solde	+ 795.000.000	+ 1.063.000.000	
<i>Deuxième section :</i>			
Recettes	500.000.000	429.000.000	- 14 %
Dépenses	1.295.000.000	1.492.000.000	+ 15,5 %
Solde	- 795.000.000	- 1.063.000.000	

Ainsi les recettes de la première section pour 1965 sont évaluées à un montant supérieur de 23,2 % à celui de 1964, les dépenses étant en progression de 21,7 %.

Ces pourcentages élevés résultent de l'incorporation dans le budget annexe des Postes et Télécommunications des recettes et des dépenses du budget annexe de la Caisse nationale d'épargne dont les écritures seront désormais partie intégrante du budget des P. T. T.

La fusion ainsi réalisée résulte des dispositions d'un article de la Loi de Finances pour 1965.

D'après les évaluations, les recettes et les dépenses du budget de la Caisse d'épargne pour 1965 se seraient élevées à 1.018 millions de francs et 615.800.000 F.

C'est dire que sans ces apports le budget des Postes et Télécommunications aurait vu ses recettes majorées de 8 % et ses dépenses de 11,1 % par rapport à 1964, pourcentages plus en rapport avec l'augmentation habituelle enregistrée depuis plusieurs années.

Cette précision donnée, il convient de remarquer que les évaluations de 1965 tiennent compte, en ce qui concerne les recettes, de la majoration des tarifs postaux qui doit porter la taxe de la lettre simple de 0,25 à 0,30 F et celle de la communication téléphonique de 0,25 à 0,27 F.

Or nos collègues se souviennent que l'an dernier les évaluations pour 1964 avaient également tenu compte d'une majoration de tarifs à intervenir dans l'année.

Cette majoration n'a été décidée qu'au mois de mai 1964 et dans une proportion si réduite qu'elle a laissé subsister pour 1964 une moins-value qui, appréciée à la fin du mois de juillet, conduit à une moins-value globale pour l'année de 380 millions environ.

Compte tenu que le présent Budget contient des évaluations établies suivant les mêmes critères, la Commission ne peut manquer de faire à l'égard du projet gouvernemental les réserves qui s'imposent.

La Commission à ce sujet se réfère aux déclarations faites à la tribune du Sénat au cours de la séance du 20 novembre 1963, par lesquelles M. le Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement précisait :

« ... qu'en fait le Gouvernement entend conserver son entière liberté d'appréciation tant sur l'opportunité que sur la date des augmentations éventuelles. Mais

il va de soi que si précisément, dans le cadre du plan de stabilisation, il était amené à ne pas opérer ou à retarder de telles augmentations cela signifierait inévitablement que le Budget général devrait intervenir pour en financer le montant ».

La Commission en constatant qu'à la fin de septembre 1964 l'exécution du Budget en cours laisse apparaître de très importantes moins-values demande instamment que les mesures utiles soient prises pour que le Département des P. T. T. puisse avoir, en temps voulu, les ressources budgétaires nécessaires pour faire face aux dépenses votées par le législateur.

Elle demande au surplus que l'exécution du Budget de 1965 ne donne pas lieu aux mêmes errements qu'en 1964.

PREMIÈRE SECTION

Le Budget de fonctionnement.

Remarquons que le taux d'accroissement des recettes 23,2 % est légèrement supérieur à celui des dépenses 21,7 %. Mais la situation du budget des Postes et Télécommunications, si les recettes et les dépenses de la Caisse nationale d'épargne n'avaient pas été incorporées, aurait présenté une augmentation de 8 % environ des recettes et un taux d'accroissement des dépenses de plus de 11 %. C'est dire que l'incorporation a été bénéfique en raison du faible montant des dépenses du service de la Caisse nationale d'épargne soit 615.800.000 F.

Au surplus, il ne faut pas perdre de vue qu'un supplément de recettes très appréciable est attendu de l'augmentation des tarifs.

A cet égard, des observations ont déjà été faites et il faut souhaiter que les moyens de percevoir soient mis entre les mains de l'Administration dès les premiers jours de 1965.

*

* *

I. — LES RECETTES

Les recettes de la première section du budget des Postes et Télécommunications comprennent les produits de la Poste, des Télécommunications et des Services financiers et en plus, cette année, ceux de la Caisse nationale d'épargne.

A remarquer que le produit du placement des fonds en dépôt à la Caisse nationale d'épargne et celui de l'intérêt du solde des avoirs des comptes de chèques postaux appartenant aux particuliers et mis à la disposition du Trésor ne sont pas classés avec les recettes d'exploitation.

Ces deux derniers postes constituent la majeure partie des recettes classées comme « produits financiers » et s'élèvent ensemble à près de 1.350 millions de francs soit à près du sixième des recettes de la première section du Budget.

De ce fait, les recettes d'exploitation provenant de l'encaissement des taxes, droits, remboursements représentent environ 85 % des recettes de la première section.

1°) *Les recettes postales*, remboursement des franchises postales et produits divers non compris, augmentent de 2,1 % environ sur les évaluations de 1964 mais l'évaluation du montant du remboursement à forfait pour le transport des correspondances officielles, avis et avertissements des administrations financières, plis militaires, de l'O. R. T. F., de la Sécurité sociale et de l'Agriculture laisse apparaître une diminution de près de 6 %.

A signaler qu'au titre de 1965 la majoration de la taxe de la lettre simple produira un supplément de ressources évalué à 235 millions de francs.

2° *Les recettes des Télécommunications* sont en hausse de (1) 10,9 % par rapport à celles de 1964 mais l'augmentation qui devrait être enregistrée en 1965 si le relèvement de la taxe de la communication téléphonique de 0,25 à 0,27 a bien lieu le 15 janvier 1965 sera de 12 % et rapportera 230 millions environ.

De 1964 à 1965 l'évolution se présente ainsi qu'il suit :

— raccordements	+ 10 %
— abonnements :	
téléphone	+ 7,3 %
télèx	+ 30 %
— communications téléphoniques	+ 12 %
— communications télèx	+ 18 %
— télégrammes	+ 1 %
— liaisons spécialisées	+ 15 %

3° *Les recettes des Services financiers*. Globalement, c'est-à-dire en tenant compte des remboursements de services rendus à diverses administrations, les évaluations de 1965, soit 464 millions de francs, sont en augmentation de 30 millions par rapport aux évaluations de 1964 soit en plus 6,9 %.

L'évolution devrait se présenter ainsi qu'il suit :

- versements + 2,65 % contre 3 % en 1964 ;
 - paiements + 4,6 % contre 5,1 % en 1964,
- les autres mandats progressant de 1,7 %.

(1) Sans les hausses de tarifs.

Le produit des taxes des chèques postaux évalué en 1964 en progression de 7,6 % sur 1963 représente 8 % en 1965 par rapport à 1964.

Près de 45 % de l'augmentation du produit de 1965 par rapport à 1964 proviennent de la taxe de tenue de compte dont le montant en 1964 était évalué à 27 millions. C'est dire que pour 1965 avec près de 29 millions le produit de cette taxe représentera près de 60 % du montant des taxes de ce service.

A noter que l'intérêt des sommes mises à la disposition du Trésor par les Chèques postaux au taux de 1,5 % a été calculé sur la base d'un avoir moyen en 1965 de 20 milliards correspondant à une progression de 16 % des avoirs moyens par rapport à 1963. Ce pourcentage est très inférieur à celui de 1963 sur 1962 (20 %) et tient compte d'un certain ralentissement constaté pendant plusieurs mois en 1964 notamment à partir des mois de juillet (14,15 %) et août (13,71 %).

La Caisse nationale d'épargne.

Nos collègues seront intéressés par quelques indications propres aux recettes de la Caisse nationale d'épargne.

Au 1^{er} janvier 1965 l'avoir des déposants est estimé devoir s'établir à 19.500 millions de francs et à 22.575 millions au 31 décembre 1965.

Les fonds placés à la Caisse des dépôts et consignations procurent actuellement des taux variant de 5 à 5,5 % pour les valeurs à long terme et de 3,25 % pour les valeurs à court terme.

Le produit de ces placements s'élève ainsi à 1.011 millions dont un peu plus de la moitié est destinée à être servie aux titulaires de livrets.

A remarquer que l'intérêt servi aux déposants s'élève à 2,8 % pour les sommes ne dépassant pas 10.000 F et à 2,4 % pour celles comprises entre 10.000 et 15.000 F.

Il faut ajouter 3.165.000 F comme revenu des fonds collectés au titre de l'épargne crédit et placés à 2,5 %.

L'évaluation globale des revenus des sommes en dépôt de la Caisse nationale d'épargne atteint donc 1.014 millions de francs.

Remarque concernant les possibilités d'équilibre des Services financiers (Caisse nationale d'épargne comprise).

Les mesures prévues par le projet de loi de finances pour 1965 en ce qui concerne la Caisse nationale d'épargne ne remédient qu'en partie au déficit d'exploitation structurel des Services financiers. A défaut d'autres mesures en leur faveur, ceux-ci devront donc s'efforcer de développer leurs ressources propres au maximum.

Une possibilité intéressante pourrait s'offrir à ce sujet du côté de la Caisse nationale d'épargne. En effet, s'il était mis fin à la disparité des taux d'intérêt servis respectivement par la Caisse nationale d'épargne et les caisses ordinaires pour les dépôts jusqu'à 10.000 F (c'est-à-dire les plus nombreux), la cause principale de désaffection du public vis-à-vis de l'Institution nationale disparaîtrait. La dégradation progressive de sa situation par rapport à celle des caisses ordinaires prendrait fin grâce à une masse accrue de déposants et l'augmentation plus rapide des excédents de dépôt aurait pour corollaire un accroissement sensible des excédents d'exploitation. En outre, un relèvement éventuel du maximum des dépôts d'épargne aurait également un effet très favorable sur les ressources dont les Services financiers pourront disposer à l'avenir.

*
* *

II. — LES DEPENSES

Les évaluations sont en hausse très sensible et l'accroissement s'élève à 1.542 millions de francs, à savoir :

— une augmentation de 2.034 millions de francs au titre des mesures nouvelles ;

— une diminution de 492 millions de francs au titre des mesures acquises.

Mesures acquises.

Il faut noter des majorations de 16 millions en ce qui concerne la Dette publique et 337 millions pour le personnel. Par contre, la rubrique « Charges sociales » est en diminution de 79 millions, celle du Matériel et fonctionnement de 26 millions et celle des Dépenses diverses de 793 millions.

Nos collègues se souviennent que l'an dernier la rubrique correspondante « Dépenses diverses » comportait une ligne relative à l'excédent de la 1^{re} section, soit 795 millions, viré à la 2^e section. Cette année, la somme équivalente est déduite des mesures acquises au titre de 1965, mais l'excédent prévu pour 1965 sera compris dans les Dépenses diverses de 1965 au titre des « Mesures nouvelles ».

Mesures nouvelles.

Le crédit de 2.034 millions de francs affecté aux « Mesures nouvelles » se répartit ainsi qu'il suit :

	MILLIONS de francs.
— Dette publique	579
— Personnel	225
— Charges sociales	30
— Matériel et fonctionnement	137
— Dépenses diverses	1.063

Comme l'an dernier, le poste le plus important est celui des Dépenses diverses, qui comprend, comme il a été indiqué plus haut, l'inscription du montant de l'excédent des recettes sur les dépenses de la 1^{re} section. Cet excédent s'élève, ainsi que l'indique le tableau de tête de ce rapport, à 1.063 millions, dont 1.053 millions affectés au financement des travaux d'équipement et 10 millions environ versés à la dotation de la C. N. E. Ce point particulier sera traité quand sera abordé l'examen des dépenses de la 2^e section.

A. — DETTE PUBLIQUE

La charge la plus importante s'élève à 578.530.000 F, représentant le montant des intérêts, ajusté pour tenir compte de l'augmentation des dépôts en 1965, à rendre aux déposants de la C. N. E.

B. — DÉPENSES DE PERSONNEL

Leur montant atteint 225 millions environ et se rapporte à :

— des mesures liées à une modification de l'activité ou de l'organisation des services dont le coût est de 103 millions ;

— des mesures intéressant la situation des personnels pour un montant s'élevant à 122 millions.

*Mesures liées à une modification de l'activité
ou de l'organisation des services.*

Ces mesures sont essentiellement des modifications d'effectifs, des transformations et créations de bureaux, des mesures concernant les emplois de la Caisse nationale d'épargne transférés au budget des Postes et Télécommunications.

Ces mesures intéressent les grands services dont nos collègues trouveront l'énumération ci-après :

ADMINISTRATION CENTRALE
POSTE
TELECOMMUNICATIONS
SERVICES FINANCIERS

BATIMENTS ET TRANSPORTS
CAISSE NATIONALE D'EPARGNE
DIVERS

La consultation du « Bleu » aux parties correspondant à chacun de ces grands services permet d'apprécier en détail les modifications qui sont prévues.

Mesures intéressant la situation des personnels.

Le coût de ces mesures s'élève à 122 millions environ soit :

- 110 millions pour la revalorisation des salaires (prévision d'augmentation de 2,5 % pour 1965) ;
- 12 millions environ pour la revalorisation à 440 F du montant de la prime de résultat d'exploitation.

Les créations d'emplois.

Il faut signaler que les emplois de la Caisse nationale d'épargne sont transférés au budget des Postes et Télécommunications et trois suppressions affectent cet ancien budget.

Le projet du Gouvernement comporte des modifications d'effectifs qui, au total par le jeu des créations et des suppressions, majorent les effectifs actuels de 7.650 emplois.

Cette majoration tient compte de 2.267.500 heures d'utilisation d'auxiliaires de service et auxiliaires de bureau et de 373.500 heures d'utilisation de main-d'œuvre de nettoyage qui représentent l'équivalent de 1.174 emplois.

C'est dire que l'effectif sera renforcé d'un peu plus de 6.400 emplois au cours de 1965.

Rapportés à l'effectif budgétaire au 31 décembre 1964 avoisinant 257.000 emplois les moyens nouveaux mis à la disposition du Ministère des Postes et Télécommunications ne représenteront donc que 2,55 % d'augmentation.

Il n'est donc pas difficile de dire encore une fois qu'il y aura pénurie de main-d'œuvre en 1965.

Alors qu'il n'y a pas eu de collectif budgétaire au cours de l'exercice 1964, malgré les difficultés rencontrées pour écouler le trafic — difficultés qui ont, pour la première fois depuis fort longtemps, amené de nombreuses réclamations des usagers et provoqué des campagnes de presse répétées — le contingent des créations d'emplois pour 1965 est en régression sur celui des années précédentes.

Pourtant l'accroissement du trafic est continu ; il s'ajoute, à intérêts composés, aux augmentations des exercices écoulés qui n'ont déjà abouti qu'à des compensations très insuffisantes des moyens en personnels nouveaux mis à la disposition des P. T. T.

Il en résulte un retard considérable qui conduit actuellement à une aggravation dangereuse de la charge individuelle des agents et à une obligatoire détérioration de la qualité du service.

La période estivale a été, à cet égard, particulièrement délicate et il apparaît de plus en plus nécessaire, pour permettre les renforts indispensables au moment des congés des personnels des P. T. T., de créer tous les emplois nouveaux en 12 douzièmes.

A noter une très sensible augmentation des frais de remplacement, c'est-à-dire des crédits destinés à assurer la rémunération des auxiliaires appelés à remplacer les agents titulaires. A ce titre il est prévu :

- 1.013.000 F comme conséquence de :
 - l'institution d'une échelle courte en faveur des auxiliaires recrutés après le 3 avril 1950 ;
 - la revalorisation générale des traitements ;
 - la réduction à 45 heures de la durée réglementaire de travail des auxiliaires ;
- 4.500.000 F à la suite de l'admission des agents non titulaires occasionnels et intérimaires recrutés après le 3 avril 1950 au bénéfice des congés de maladie et de maternité rémunérés ;
- 3.285.000 F à titre de répercussion du paiement de l'indemnité de résidence à ces personnels.

Les transformations d'emplois.

Nos collègues trouveront ci-après l'énumération des transformations :

— 75 emplois d'inspecteurs principaux en 75 emplois de directeurs départementaux adjoints ;

— 250 emplois d'agents de bureau, 300 emplois de contrôleurs, 75 emplois de contrôleurs de classe exceptionnelle et 66 emplois de chefs de section, soit 691 emplois, transformés en 691 emplois d'agents d'exploitation ;

— 250 emplois d'inspecteurs et inspecteurs élèves, 119 emplois d'inspecteurs centraux, 6 emplois d'inspecteurs centraux (échelon exceptionnel) sont transformés en 375 emplois de contrôleurs divisionnaires. (A noter que sur ces 375 créations 125 sont bloquées pour permettre des surnombres d'inspecteurs centraux.)

Sont également transformés :

— 126 emplois de chefs de travaux de diverses classes du service automobile en 126 emplois de chefs de travaux de 2^e classe, 1^{re} classe et chefs de centre 2^e classe du même service.

Enfin, il faut signaler un certain nombre de surclassements de recettes et de centres que nos collègues pourront retrouver en consultant le « Bleu ».

Remarques importantes.

Sur le plan des réformes en cours, les améliorations apportées sont pratiquement inexistantes.

La mise en place du grade nouveau de contrôleur divisionnaire permet le reclassement attendu des surveillantes qui tiennent depuis quasi un siècle un emploi purement fonctionnel, mais n'offre pas des perspectives sérieuses de débouchés aux contrôleurs masculins et C. I. E. M. des Postes et Télécommunications, à l'image de ce qui est réalisé dans les administrations financières traditionnellement homologues des Postes et Télécommunications. Les 250 transformations d'emplois d'inspecteur en emplois de contrôleur divisionnaire sont de ce point de vue très insuffisantes. Il serait souhaitable d'aboutir rapidement à une harmonisation des possibilités de carrières des contrôleurs masculins et féminins des différentes branches et spécialités de l'Administration.

Les agents d'exploitation et des installations réclament depuis longtemps et à juste titre des intégrations complémentaires en catégorie B ainsi que l'amélioration permanente du pourcentage d'accès à cette catégorie par liste d'aptitude; ceci pour rétablir l'équilibre rompu avec les régies financières et pour assurer à ce cadre particulièrement important et méritant une fin de carrière en catégorie B.

En ce qui concerne les services des lignes, de la distribution et de l'acheminement, l'Administration des Postes et Télécommunications avait proposé à l'origine, dans son projet de budget, la fusion des emplois d'agent technique et d'agent technique spécialisé et la fusion des emplois de préposé et de préposé spécialisé. Il est regrettable que, s'agissant de catégories dont la rémunération est singulièrement faible, le Ministère des Finances ait opposé son veto à une mesure équitable et qui correspondait à une réduction du nombre des grades très nombreux aux Postes et Télécommunications. Soulignons en outre que la maîtrise des services des lignes et de la distribution s'est vu refuser les transformations d'emplois de conducteur en conducteur principal demandées par le Ministère. Cet ostracisme persistant n'est certainement pas de nature à détendre le climat difficile qui règne parmi des personnels soumis à de dures conditions de travail.

Sur un autre terrain, nous rappellerons que le Conseil supérieur de la Fonction publique a émis à diverses reprises, à de très fortes majorités le vœu qu'une réforme profonde du corps des ouvriers d'Etat soit mise en chantier; or, rien n'a été fait dans ce sens, et le projet gouvernemental ne comporte aucune proposition tendant à augmenter le nombre des emplois de maîtres-ouvriers. de très fortes majorités, le vœu qu'une réforme profonde du corps retard par rapport aux pourcentages de ces emplois offerts dans les autres administrations ayant des corps similaires.

Nous citerons encore les difficultés rencontrées dans les conditions d'avancement des inspecteurs principaux adjoints et la nécessité d'une refonte de la pyramide des recettes et centres qui présente plusieurs goulots d'étranglement, préjudiciables à un avancement des chefs d'établissement comparable à celui de catégories homologues des autres services des Postes et Télécommunications.

Les mesures non satisfaites.

Parmi les mesures non satisfaites, nous pourrions reprendre presque intégralement l'énumération de l'an dernier concernant la revalorisation des diverses indemnités :

- indemnité pour travail de nuit ;
- indemnité de manipulation de fonds servie aux agents des guichets ;
- indemnité de gérance et responsabilité des receveurs et chefs de centre ;
- indemnité pour travail matinal et travail des jours fériés et des dimanches des receveurs des petits bureaux et receveurs distributeurs ;
- indemnité de risques des agents du service des lignes et de la distribution ;
- indemnité dite de difficulté de recrutement dont la revalorisation et l'extension à de nouvelles catégories de personnel ouvrier s'imposent.

Seules les indemnités de déplacement paraissent devoir connaître un sort meilleur. Représentatives de frais, ces indemnités n'ont été relevées que deux fois depuis 1958 (10 % en 1960 et 5 % en 1962) malgré les hausses importantes intervenues dans les prix des hôtels et restaurants. Un crédit provisionnel de 20 millions a été inscrit au projet de budget et, comme il a été indiqué au début de ce rapport, la Commission aimerait avoir la confirmation que le Gouvernement entend relever les taux de ces indemnités et obtenir des précisions quant à la quotité de ce relèvement.

C. — LES CHARGES SOCIALES

a) Les dépenses sociales nouvelles intéressent les colonies de vacances et chalets de neige, les crèches, centres d'éducation physique, foyers de jeunes et foyers dortoirs, les sociétés de personnel, les secours, ainsi que les matériels et mobilier nécessaires à ces activités.

A ce titre il est prévu cinq millions supplémentaires en 1965 (dont un million en mesures acquises) ce qui par rapport à la dotation de 1964 représente un peu plus de 22 % d'augmentation.

Ainsi que la Commission l'a déjà souligné l'an dernier, cet accroissement se situe très loin de celui de 1962 par rapport à 1961 qui atteignait 33 %.

A noter un relèvement intéressant sous la rubrique Matériel, Mobilier, Travaux concernant particulièrement les colonies de vacances et les cantines.

b) Les autres charges sociales.

Elles ne comprennent plus que deux sortes de dépenses :

- les charges connexes sur frais de personnel ;
- les charges de prestations sociales et de pensions civiles.

L'ensemble constitue un crédit global d'environ 26 millions.

Le chapitre qui était ouvert jusqu'en 1964 et qui s'intitulait « Retenues légales sur les rémunérations de personnel » est supprimé.

Les crédits correspondant aux retenues pour pensions civiles effectuées sur le traitement des agents seront désormais inscrits à un article spécial de chaque chapitre de traitement.

En 1965 les crédits afférents à ces chapitres sont donc « gonflés » d'autant.

D. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent à 1.276 millions au lieu de 1.111 millions l'année dernière soit en plus 15 %. La dépense supplémentaire est 165 millions environ.

A signaler :

— la prise en compte au titre d'un nouveau chapitre de 469 millions de crédits d'achats ;

— un surplus de 24 millions en matière de remboursement de frais comprenant notamment 20 millions pour la revalorisation des indemnités pour frais de mission et de déplacement ;

— 26 millions d'augmentation en matière d'impôts et taxes ;

— 710.000 F pour faire face à la hausse des frais de loyers et d'entretien du matériel technique des chèques postaux ;

— 260.000 F pour l'équipement du centre de chèques postaux de Paris-Vaugirard ;

— 1.200.000 F pour le remplacement de l'ensemble électronique de Rouen-chèques ;

— 240.000 F pour l'augmentation de la participation de l'administration au loyer des recettes-distribution ;

— 2.800.000 F pour l'achat de matériel postal, l'entretien des boîtes aux lettres, l'accroissement des fabrications de timbres poste, la fabrication des clichés en héliogravures par l'industrie privée, etc. etc. ;

— 16 millions pour faire face à la hausse des prix, hausse du trafic et autres ajustements en matière de personnel, de matériel et de correspondances ;

— 1.500.000 F pour l'équipement en électronique des centres de mécanographie des télécommunications ;

— 20 millions pour couvrir les charges relatives aux achats et à l'entretien de matériel des télécommunications ;

— 1.200.000 F pour acheter des outillages spéciaux pour le service des lignes souterraines, etc.

E. — DÉPENSES DIVERSES

Ces dépenses atteignent pour 1965 1.076 millions contre 807 en 1964. Le surplus s'élève ainsi à 269 millions. Le montant comprend 1.063 millions de « mesures nouvelles » et 13 millions de « services votés ». Les mesures nouvelles correspondent au montant de l'excédent des recettes sur les dépenses de la 1^{re} section du budget, soit 1.063 millions qui depuis l'année dernière constituent l'inscription la plus importante de la rubrique « Dépenses diverses ». Nos collègues savent déjà que figurant en dépenses au titre de la 1^{re} section cet excédent constitue la majeure partie des recettes de la 2^e section et l'élément d'autofinancement de l'Entreprise.

Si l'on exclut cet excédent les « mesures nouvelles » des Dépenses diverses comprennent :

— un crédit de 586.000 francs au titre de frais de conférences, réunions et organismes internationaux ;

— l'annulation de 1.846.000 francs au titre de subvention pour l'Exposition philatélique internationale ;

— un crédit de 14.000 francs en matière de versement obligatoire effectué au titre de réparations ;

— 270.000 francs pour l'atténuation des pertes de caisse.

DEUXIÈME SECTION

Le budget d'équipement.

A plusieurs reprises dans la partie de ce rapport qui intéresse la 1^{re} section du Budget annexe des Postes et Télécommunications, nos collègues ont été informés de l'incorporation dans les écritures de ce Budget des recettes et des dépenses du Budget annexe de la Caisse nationale d'épargne.

Un article de la loi de finances pour 1965 porte suppression de ce budget mais laisse subsister la dotation de la Caisse nationale d'épargne.

Cette dotation représente pour la Caisse nationale d'épargne ce que représente pour chaque caisse d'épargne privée sa fortune personnelle.

Elle se compose d'un fonds immobilier d'une valeur de près de 50 millions et d'un portefeuille de valeurs mobilières s'élevant à environ 30 millions.

La totalité de cette dotation peut être employée pour l'achat de terrains et pour acquérir, approprier ou construire des immeubles destinés à l'installation des services relevant du Ministère des Postes et Télécommunications.

Tous les ans cette dotation s'augmente de ses revenus propres et d'un versement forfaitaire dont le montant était jusqu'alors déduit de l'excédent annuel des recettes sur les dépenses de la Caisse nationale d'épargne avant versement de cet excédent au Budget général.

Dorénavant, c'est au Budget annexe des Postes et Télécommunications dont l'excédent des recettes et des dépenses de la 1^{re} section comprend l'excédent des recettes sur les dépenses de l'ancien budget de la Caisse nationale d'épargne d'effectuer à la dotation le versement dont il s'agit.

L'excédent de la 1^{re} section, soit 1.063 millions de francs, est utilisé ainsi qu'il suit :

- financement des investissements : 1.053 millions de francs ;
- versement à la dotation de la Caisse nationale d'épargne : 10 millions de francs.

Pour faire face aux dépenses d'investissements le montant des crédits de paiement atteindra 1.492 millions contre 1.293 millions en 1964 et 1.038 millions en 1963. La majoration pour 1965 est donc un peu supérieure à 15 % alors qu'elle était de l'ordre de 19 % en 1964.

*

* * *

I. — LES RECETTES

Le financement comprend :

- l'excédent de la 1^{re} section soit 1.053 millions de francs ;
- des ressources d'emprunt pour 430 millions environ ;
- un prélèvement sur la dotation de la caisse nationale d'épargne s'élevant à 9 millions approximativement.

(Citons pour mémoire les recettes provenant de « divers » d'un montant de 48.000 francs insignifiant par rapport à l'ensemble).

Les ressources à provenir d'emprunts, soit dans le public, soit contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, 430 millions, représentent environ 28,8 % des sommes nécessaires pour faire face aux dépenses en capital.

L'excédent des recettes sur les dépenses représente 70,5 % du financement.

Par rapport à 1964 la situation s'est améliorée puisque l'autofinancement permet de faire face à plus de 70 % des dépenses contre 61 % l'année dernière.

A vrai dire cette situation n'est que la résultante de l'incorporation dans le budget des écritures de la Caisse nationale d'épargne dont l'excédent des recettes sur les dépenses bénéficie désormais au Budget des Postes et Télécommunications.

L'utilisation de cet excédent par les Postes et Télécommunications permet de ne recourir à l'emprunt que pour 430 millions seulement. Sans cela l'appel aux fonds d'emprunt aurait été beaucoup plus élevé : au moins 350 millions de plus.

Ces remarques posent, il faut bien le souligner, tout le problème des ressources propres du Département des Postes et Télécommunications et du coût des travaux d'équipement de ce département.

Ainsi même en estimant que l'augmentation des tarifs en 1965 s'applique en année pleine, ce qui n'est pas certain, il est permis de dire que l'incidence de ces augmentations n'a que très peu de portée sur l'équipement des Postes et Télécommunications.

*
* *

II. — LES DEPENSES

Elles se répartissent ainsi qu'il suit :	(En millions de francs.)
— remboursements d'emprunts.....	204
— équipement des Postes et Télécommunications.....	1.442
— équipement de la Caisse nationale d'épargne.....	9,7

De ces dépenses, il faut déduire les crédits d'investissements inscrits à la 1^{re} section pour l'achat de matériels des Télécommunications destinés à être ultérieurement immobilisés et qui s'élèvent à 165 millions.

A. — REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Le crédit s'élève à 204 millions environ, en légère augmentation sur 1964 où il atteignait 192,4 millions.

L'ajustement de la dotation ne provient pas de mesures nouvelles mais des services votés pour 1965.

B. — LES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT

Ils s'élèveront à 1.288 millions en augmentation de 19 % sur 1964.

C. — LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Elles passent de 1.208 millions en 1964 à 1.358 millions pour 1965. Dans ce chiffre, il faut comprendre 8 millions au titre de la Caisse nationale d'épargne. La majoration est donc de 12,5 % contre 15 % de 1964 sur 1963 et 23 % en 1963 par rapport à 1962. On enregistre donc un net fléchissement.

Nos collègues pourront, en consultant le tableau suivant avoir une idée de la nature de chaque opération.

NATURE DES OPERATIONS	TOTAL
	(En francs.)
Bâtiments administratifs.....	267.000.000
Subvention aux H. L. M. et bâtiments sociaux.....	26.000.000
Equipement des télécommunications (1).....	975.200.000
Services postaux financiers et comptables.....	48.000.000
Matériel de transport routier.....	34.800.000
Caisse nationale d'épargne (bâtiment et matériel).....	7.000.000
Total (1).....	1.358.000.000

(1) Plus 165 millions au titre de la 1^{re} section.

Comme l'an dernier, le Service des Télécommunications absorbe près de 75 % des crédits contre 17,5 % pour les bâtiments, 4 % pour le matériel postal et mécanographique, 2,5 % pour le matériel de transport et 0,05 % pour la C. N. E.

Bâtiments administratifs.

Les autorisations de programme s'élèvent à 267 millions et les crédits de paiement à 109,5 millions.

Les opérations sont présentées dans le Bleu par région-programme et un certain nombre d'entre elles ne sont pas régionalisées.

La consultation du « Bleu » permet d'apprécier l'importance des opérations dans chacune des régions et aussi par grandes divisions d'affectation : bâtiments mixtes ; postaux ; financiers ; télécommunications.

Autres bâtiments.

Sous cette rubrique, sont classées les opérations relatives aux bâtiments sociaux et aux constructions par les organismes d'H. L. M. subventionnés.

Les autorisations de programme sont de 26 millions et les crédits de paiement d'un montant de 14,5 millions.

Les crédits affectés au logement du personnel depuis dix ans ont évolué ainsi qu'il suit (millions de francs) :

1954	5	1960	12
1955	5	1961	14
1956	5	1962	15
1957	4,660	1963	15
1958	4	1964	17
1959	8,5	1965	demandés 20

Par ailleurs, le nombre de logements attribués depuis 1955 s'établit ainsi qu'il suit :

ANNEES	REGION PARISIENNE			PROVINCE			TOTAL général.
	Subventions.	Art. 200.	Total.	Subventions.	Art. 200.	Total.	
1955	»	31	31	253	»	253	284
1956	106	37	143	278	669	947	1.090
1957	107	86	193	350	634	984	1.177
1958	86	125	211	816	521	1.337	1.548
1959	254	126	380	354	813	1.167	1.547
1960	779	225	1.004	919	985	1.904	2.908
1961	506	111	617	1.118	926	2.044	2.661
1962	880	174	1.054	1.270	718	1.988	3.042
1963	757	213	970	888	705	1.593	2.563
1964 (1)	422	153	575	611	532	1.143	1.718
Total	3.897	1.281	5.178	6.857	6.503	13.360	18.538

(1) Du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet.

Au 1^{er} juillet 1964, il restait 13.315 demandes d'attribution de logements émanant d'agents mariés ou pères de famille dont 5.153 pour la région parisienne contre 13.362 l'année dernière.

Le nombre des demandes a donc tendance à ne pas augmenter, mais il faut y voir à coup sûr, de la part des intéressés, une sorte de résignation, plutôt que la marque de besoins satisfaits, devant une situation dont tous nos collègues connaissent la gravité.

Equipped des services des Télécommunications.

Les autorisations de programme s'élèvent à 914 millions dont 20 millions au titre du câble France—Maroc. Les crédits de paiement, en mesures nouvelles, s'élèvent à 256 millions. Nos collègues trouveront dans le « Bleu » les indications concernant chacune des régions-programme.

D'une façon générale les crédits de paiement sont répartis ainsi qu'il suit :

- 66 millions en matière de centraux téléphoniques ;
- 4 millions pour les centraux et installations télégraphiques ;
- 90 millions pour les réseaux aéro-souterrains urbains et les lignes aériennes ;
- 93 millions pour les transmissions à grande distance ;
- 2,8 millions pour les services radio-électriques.

Equiperment des services d'études et de recherches.

Il comporte 61 millions en autorisations de programme et 45 millions de crédits de paiement.

Entre autres, 33,5 millions sont prévus pour la participation française à la constitution de la société internationale pour la construction de satellites de télécommunications (C. O. M. S. A. T.).

Equiperment des services postaux, financiers et comptables.

Les autorisations de programme s'élèvent à 48 millions et les crédits de paiement à 27,9 millions.

Les principaux postes de dépenses sont relatifs aux :

- machines des chèques postaux ;
- installations de microfilmage des bureaux de poste ;
- acquisitions de machines pour la mise sous enveloppes automatiques de tickets et relevés de compte ;
- émissions mécaniques des mandats ;
- machines à trier et à l'aviation postale ;
- contrats d'études ;
- machines pour le service de la Caisse nationale d'épargne.

Acquisition du matériel de transport.

Autorisations de programme : 35 millions.

Crédits de paiement : 30,6 millions.

Ces crédits doivent servir à l'achat de 5.200 véhicules dont 4.200 voitures, des motocycles, vélomoteurs, triporteurs et remorques.

De plus, 2 millions sont affectés à l'amélioration du système de freinage, à la modernisation de l'éclairage et du chauffage des wagons-poste, à l'acquisition de matériels de transbordement et de sacs postaux.

*Opérations pour le compte de la dotation
de la Caisse nationale d'épargne.*

Il est prévu 7 millions comme montant des autorisations de programme. Les crédits de paiement s'élèvent à 9.190.000 F, soit 7.090.000 F en services votés et 2.100.000 F en mesures nouvelles.

Les opérations ne sont pas régionalisées et concernent la construction d'un certain nombre de bureaux de poste de petite et moyenne importance.

D. — EXÉCUTION DU IV^e PLAN

NATURE des investissements.	MONTANT total des opérations retenues.	1962	1963	1964	1965	TOTAL	POURCEN- TAGE d'exécution.
(Millions de francs.)							
Télécommunications :							
Commutation téléphonique.	1.084,8	233	293,6	329	363	1.218,6	112,3
Commutation télégraphique.	58,5	13,5	35	30,2	38	116,7	199,5
Réseaux souterrains urbains.	693,3	135,4	163	184,6	194,5	677,5	97,7
Lignes interurbaines.....	1.136,8	274,2	344	406,4	399,3	1.423,9	125,3
Câbles sous-marins.....	101,3	0,3	2	(1) 12	20	34,3	33,9
Liaisons radio.....	40	8	14	12	11,4	45,4	113,5
Postes et installations d'abonnés	219,5	46,5	47	47	53	193,5	88,2
Etudes et recherches.....	95,6	33,3	48,6	28	61	170,9	178,9
Mécanographie	»	»	0,2	0,8	0,8	1,8	»
Totaux.....	3.429,8	744,2	947,4	1.050	1.141	3.882,6	113,2
Services postaux.....	116,9	24,5	29	31	31	115,5	98,8
Services financiers.....	36,2	4,5	7,3	11,5	12	35,3	97,5
Services généraux :							
Bâtiments	770,1	182,2	202,4	229,7	293	907,3	117,9
Autres matériels.....	147	30,6	39,1	35,8	38	143,5	97,6
Totaux.....	917,1	212,8	241,5	265,5	331	1.050,8	114,6
Totaux généraux.	4.500	986	1.225,2	1.358	(2) 1515	5.084,2	113

(1) S'ajoutent à ce montant 44 millions de francs correspondant au second câble France—U. S. A. lancé par un blocage égal d'autorisations de programme prélevées sur les autres dotations (Bâtiments: 4,8 millions de francs, Transmissions: 39,2 millions de francs) dans l'attente de l'ouverture des autorisations nécessaires par loi de finances rectificative.

(2) Non compris 8 millions de francs au titre de la C. N. E. non incluse dans le IV^e Plan.

Ce tableau permet de suivre, année par année, l'exécution du IV^e Plan dans chacun des secteurs de l'Administration des Postes et Télécommunications.

Ainsi sur le plan des autorisations budgétaires les résultats sont éloquentes puisque la réalisation du Plan s'est poursuivie normalement et même au-delà du montant initialement prévu.

En réalité, il faut penser que depuis l'établissement des prévisions et la fixation des autorisations de programme les hausses des prix ont amené un sérieux amenuisement du volume des investissements. Ainsi la hausse des prix de bâtiment en 1964 par rapport à 1963, 11 % environ, se poursuivra en 1965 où elle sera de 7 % environ.

Sous ces réserves, nos collègues peuvent apprécier avec plus de réalisme les indications du tableau ci-dessus.

L'établissement du IV^e Plan sur l'hypothèse la plus favorable et non sur la plus faible eut été plus susceptible de donner des résultats économiques satisfaisants notamment en matière de Télécommunications.

Sur le secteur très important des Télécommunications nos collègues trouveront, comme l'an dernier, un certain nombre de remarques que votre Rapporteur a cru bon de vous soumettre.

*
* *

Remarques importantes sur les Télécommunications.

Les tableaux ci-après font ressortir l'évolution du trafic des Télécommunications pendant les six premiers mois de 1964 comparée à la même période de 1963.

a) **Trafic téléphonique.**

MOIS	TRAFIC INTERIEUR évalué en taxes de base.			TRAFIC INTERNATIONAL de départ en nombre de communications.		
	1963	1964.	Pourcentage de variation.	1963	1964.	Pourcentage de variation.
Janvier-février ...	1.223.095.340	1.302.467.482	+ 6,49	1.803.700	2.055.247	+ 13,95
Mars-avril	1.270.102.430	1.345.987.472	+ 5,97	1.955.898	2.247.887	+ 14,93
Mai-juin	1.254.095.639	1.371.457.618	+ 9,36	1.887.307	2.191.814	+ 16,13
Total	3.747.293.409	4.019.912.572	+ 7,27	5.646.905	6.494.948	+ 15,02

Les éléments statistiques recueillis bimestriellement n'étant connus que jusqu'à la fin juin 1964, la comparaison ne porte que sur les résultats des trois premiers bimestres.

b) **Trafic télégraphique** (nombre de télégrammes de départ).

MOIS	1963	1964	POURCENTAGE de variation.
Janvier-février	2.687.850	2.532.306	— 5,79
Mars-avril	3.083.015	3.052.335	— 0,99
Mai-juin	3.082.326	3.132.463	+ 1,63
Totaux	8.853.191	8.717.104	— 1,54

c) **Trafic Téléx.**

MOIS	TRAFIC INTERIEUR (local et interurbain) (en minutes taxées).			TRAFIC INTERNATIONAL de départ (en minutes taxées).		
	1963	1964	Pourcentage de variation.	1963	1964	Pourcentage de variation.
Janvier-février ...	2.067.950	2.762.005	+ 33,56	1.949.771	2.427.207	+ 24,49
Mars-avril	2.149.040	2.924.125	+ 36,07	2.022.523	2.487.611	+ 22,99
Mai-juin	2.276.688	3.108.049	+ 36,52	2.055.986	2.553.885	+ 24,22
Totaux ...	6.493.678	8.794.179	+ 35,43	6.028.280	7.468.703	+ 23,90

d) **Nombre d'abonnés desservis** (au 30 juin).

DESIGNATION	1963	1964	POURCENTAGE de variation.
Téléphone	2.555.002	2.712.749	+ 6,34
Télex	5.252	6.746	+ 28,44

Au surplus, il faut remarquer qu'au cours de la décennie écoulée :

- le trafic téléphonique a doublé ;
- le trafic téléphonique international a triplé ;
- le trafic télex a décuplé ;
- la cadence de raccordement des nouveaux abonnés a plus que doublé.

Cette spectaculaire augmentation d'activité s'est traduite par des résultats financiers remarquables. Les bénéfices d'exploitation du seul secteur des Télécommunications soit :

- 817 millions de francs en 1961 ;
- 839 millions de francs en 1962 ;
- 900 millions de francs en 1963 ;

auraient assuré ces années-là un autofinancement presque intégral des dépenses d'équipement de cette branche.

Toutefois, pour aussi rapide et bénéfique qu'ait été le développement de l'activité des Télécommunications, il n'a pas permis de faire face pleinement à la croissance encore plus vive des besoins exprimés par les usagers. Il en est résulté de fréquentes difficultés d'écoulement du trafic et une augmentation sensible du contingent de demandes de raccordement au réseau ou de transferts non satisfaites. Depuis vingt ans, en effet, l'Administration des P. T. T. n'a pu disposer de dotations en crédits d'investissement proportionnées aux besoins constatés.

En 1964, il faut noter une légère diminution du taux de croissance du trafic téléphonique. Celle-ci est imputable pour une part aux conséquences temporaires du plan de stabilisation, et surtout au développement insuffisant des moyens d'écoulement du trafic, lesquels n'ont pu suivre la cadence d'accroissement des besoins, faute d'investissements suffisants en temps opportun. D'autre part, bien que les moyens d'exploitation inscrits au budget aient été utilisés au maximum, la qualité du service s'est dégradée au cours de la période « de pointe » estivale, surtout au mois de juillet ; les ressources en personnel des centres téléphoniques s'étant avérées, une fois encore, insuffisantes pour répondre à la demande accrue de communications téléphoniques.

Mais, psychologiquement, l'Administration des P. T. T., service public, ne peut renoncer à donner satisfaction aux candidats abonnés, pas plus qu'elle ne décourage les usagers demandant l'ouverture d'un compte courant postal, pas plus d'ailleurs qu'en d'autres domaines ne sont découragées les demandes d'abonnement au gaz, à l'électricité, les désirs de voyager par fer, par route ou par air, nonobstant les importants problèmes d'équipement qui se posent en l'occurrence.

Les hypothèses de développement du service comprises dans le projet du budget pour 1965 ont été examinées dans la partie de ce rapport relatif aux recettes des Télécommunications.

Concernant le raccordement des abonnés, les hypothèses retenues se traduiraient par 240.000 installations nouvelles environ en 1965, nombre à comparer aux 309.000 demandes d'abonnement déposées en douze mois de juillet 1963 à juin 1964 et aux 282.000 demandes en souffrance au 30 juin 1964 (non compris 25.000 demandes de transfert).

Pour faire face aux tâches à exécuter pour les réalisations envisagées en 1965, il va sans dire que la question des effectifs affectés aux Télécommunications revêt une importance particulière, dont nos collègues pourront avoir une idée en se référant aux indications du tableau ci-après :

CHAPITRES	SERVICES	EMPLOIS prévus au budget 1964.	RENFORTS en 1965
610	Personnel ouvrier	460	»
61200	Administration centrale	306	+ 1
61201	Directions	3.416	(1) + 73
61202	Personnel d'exploitation des centres, distribution des télégrammes.....	49.405	+ 1.085
61203	Transports (lignes)	2.983	+ 120
	Service des recherches et du contrôle technique	1.246	+ 33
	Ateliers et dépôt central du matériel...	1.090	+ 11
61204	Lignes	16.209	+ 440
	Installations	9.599	+ 285
	Câbles sous-marins	91	+ 0
	Lignes à grande distance.....	4.114	+ 100
	Services radio-électriques	2.590	+ 19
	Centre national d'études des télécom- munications	519	+ 17
6121	Contractuels :		
	— C. N. E. T.....	374	+ 9
	— Autres services	76	+ 16
61220	Auxiliaires (2)	8.255	+ 290
	Totaux (3)	100.733	+ 2.499

(1) Dont 35 emplois pour le service du dessin.

(2) Pour la commodité d'exposé, les heures d'auxiliaires figurant dans les documents budgétaires ont été converties fictivement en emplois sur la base d'équivalence de 2.250 heures = 1 emploi.

(3) Le tableau ne regroupe que les effectifs gérés par les télécommunications ; cette branche profite, en outre, d'une partie de l'activité des effectifs des services généraux, de la poste (petits bureaux), etc.

L'examen du tableau fait ressortir qu'en 1965, comme en 1964, la moitié au moins des créations d'emplois concernent encore l'exploitation téléphonique, qui doit faire face depuis 1960 à une croissance rapide et continue des demandes de communications. Cet accroissement de trafic dépasse celui permis par le volume des investissements nouveaux et contraint à utiliser plus à fond les vieilles installations manuelles. *C'est une conséquence fâcheuse du rythme trop lent de la modernisation des installations auquel on ne pourra remédier qu'en augmentant les crédits d'équipement et, en premier lieu, ceux consacrés à la modernisation des installations.*

Les autres renforts (1.100 emplois environ) semblent adaptés à l'évolution de l'activité permise par le développement de l'équipement. Ils concernent principalement les personnels techniques (dessinateurs, agents du service des lignes et des installations, ouvriers) et représentent, selon les cas, 2 à 5 % des effectifs en place. Ce pourcentage, comparé à celui de l'accroissement attendu de leur activité (+ 10 % de raccordements, + 7 % de lignes et d'installations d'abonnés à entretenir, + 10 % au moins d'organes de commutation et d'amplification à maintenir en bon état permanent de fonctionnement...), montre que ces objectifs ne pourront être atteints qu'au prix d'un effort accru de productivité et de rendement des personnels en cause.

*
* *

Le bénéfice d'exploitation des Télécommunications pour 1965 devrait être supérieur à celui des années précédentes (notamment si l'augmentation de la taxe de base intervient bien en janvier prochain) et limitera ainsi le recours à l'emprunt dans la mesure où celui-ci concerne le financement des investissements des Télécommunications.

En définitive, sur la base des commandes d'équipement passées les années précédentes et compte tenu du budget de fonctionnement préparé pour 1965, on est amené à constater que, malgré tous les efforts des services des Télécommunications, l'année 1965 ne verra pas la fin des difficultés rencontrées depuis plusieurs années dans l'écoulement du trafic, ni la résorption, même partielle, du contingent de demandes d'abonnement en souffrance.

Ainsi, l'insuffisance des moyens des Télécommunications amène la dégradation progressive de la qualité du service et se traduit

sur le plan international par la place qu'occupe la France en matière de densité téléphonique parmi les nations d'un niveau économique comparable.

Pour l'ensemble des Postes et Télécommunications, le projet de budget de 1965 (2^e section) marque pourtant par rapport au budget voté de 1964 un accroissement de 11,8 % des autorisations de programme, inégalement réparti suivant les chapitres, un effort spécial ayant dû être fait pour les bâtiments, ceux destinés aux services des télécommunications en particulier.

Les dernières années avaient marqué un redressement attesté par les taux de croissance ci-après des autorisations de programme affectées à l'équipement des services de l'Administration des Postes et Télécommunications :

1962/1961 : 14,1 % ;

1963/1962 : 23,7 % ;

1964/1963 : 13,2 %.

Il eût été souhaitable que le budget de 1965 ne se présente pas comme un budget de transition entre le IV^e et le V^e Plan mais marque un progrès net en matière de développement des Télécommunications.

Il faut espérer que les dotations inscrites au V^e Plan pour les Télécommunications permettront de redresser une situation vraiment dommageable pour une économie nationale en expansion.

TROISIEME PARTIE

AUDITION DU MINISTRE ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Le Ministre des Postes et Télécommunications a été entendu par votre Commission des Finances au cours de sa séance du 15 octobre dernier.

M. Marette a, tout d'abord, présenté le budget de son administration pour 1965, qui comporte une innovation importante, l'absorption du budget annexe de la Caisse nationale d'épargne. Ainsi se trouve mis fin à une dualité qui ne se justifiait plus puisque personnel et immeubles sont communs aux deux services. La mesure présentera, en outre, un avantage substantiel : au lieu d'être versés au budget général, les bénéfices de la Caisse nationale d'épargne seront comptabilisés en recettes dans le budget des P. T. T. ; ils permettront notamment de couvrir le traditionnel déficit du service des chèques postaux.

En ce qui concerne les *recettes*, le budget a été établi sur l'hypothèse d'une hausse des tarifs : 5 centimes pour la lettre ordinaire ; 8 % pour les télécommunications, le détail par nature de prestation n'étant pas encore fixé. En théorie, ces aménagements partent du 1^{er} janvier ; en pratique, c'est au Gouvernement de décider de la date d'application, dans le cadre de sa politique économique et financière. L'an dernier, une hausse était déjà incluse dans le budget des P. T. T., mais il n'a pas été jugé opportun de la mettre intégralement en pratique : d'où, pour 1964, un déficit qu'il faudra bien combler.

Pour la lettre de 20 grammes, un accord européen est en préparation qui fixera le tarif à 19 centimes-or ; il se heurte actuellement aux réticences de la Hollande.

En ce qui concerne les *dépenses*, un effort a été accompli dans trois directions :

a) *Les effectifs* :

Les créations d'emplois s'élèvent à 7.647 unités, soit une progression de 2,7 %. Etant donné que l'augmentation du trafic est largement supérieure à ce taux, la preuve est faite d'un fort accroissement de la productivité, surtout sensible en matière de télécommunications et de comptabilité. Un effort reste à accomplir en matière de poste et de chèques postaux.

Il n'est pas douteux que le manque d'effectifs a été une gêne, notamment au cours de l'année 1962. Une amélioration a été constatée depuis, sans pour autant que l'on puisse, dès maintenant, réduire la durée du travail.

b) *Les rémunérations* :

Outre les améliorations de traitement dont bénéficiera la fonction publique en 1965, les agents des P. T. T. voient leur prime de résultats d'exploitation portée à 40 F. Par ailleurs, les crédits d'action sociale du Ministère sont majorés de 8 %.

c) *Les investissements* :

Les crédits d'équipement s'élèvent à 1.515 millions de francs. Il faut y ajouter le financement hors budget de la deuxième antenne de Pleumeur-Bodou ainsi que les fonds de concours et l'apport des collectivités locales, qui représentent 8 % du total chaque année.

Le secteur le plus favorisé sera celui des télécommunications.

Le téléphone, c'est un appareil plus un réseau. L'extension des branchements est volontairement limitée à la capacité d'écoulement du réseau, ce qui explique que le nombre des demandes en instance s'accroît (le phénomène est général puisqu'il y en a 350.000 en Allemagne de l'Ouest). L'effort portera donc sur les réseaux, pour ne pas recommencer l'expérience des autos et des routes.

Ce budget termine le IV^e Plan, dont les objectifs ont été fort heureusement dépassés.

Le V^e Plan sera établi de manière à aboutir à une automatisation des relations interurbaines à 80-90 % et des relations internationales à 65-70 %.

*
* *

Votre Commission des Finances vous propose l'adoption du budget des Postes et Télécommunications pour 1965. Toutefois, au cours d'un large débat qui a suivi l'exposé du Ministre et qui a été essentiellement consacré au déficit du service des chèques postaux et aux investissements, elle a formulé les observations suivantes :

1° *Le déficit des chèques postaux :*

Cette question a été abordée par MM. de Montalembert, Fléchet, Coudé du Foresto et votre Rapporteur. M. de Montalembert trouve anormal que ce service soit déficitaire, alors que les établissements bancaires font des bénéfices. Se pose alors le problème du taux d'intérêt servi par l'Etat (1,5 %) qui est manifestement insuffisant. Sans doute, le déficit sera-t-il comblé par les bonis de la Caisse d'épargne, mais M. Coudé du Foresto estime qu'il ne s'agit pas de services de même nature. M. Fléchet se demande si le simple affranchissement des correspondances relatives aux chèques postaux ne serait pas de nature à procurer des recettes suffisantes pour combler le manque à gagner. Votre Rapporteur signale que la croissance du montant des dépôts s'atténue d'année en année, ce qui réduit d'autant les recettes.

Pour M. Marette, le déficit s'explique par le fait que les banques « écrèment » la meilleure clientèle, laissant aux P. T. T. une multitude de petits déposants faisant de très nombreuses opérations. Il a d'ailleurs saisi le Conseil national du crédit de ce problème important. La chute du taux de croissance des dépôts, si elle est défavorable au Trésor, est

favorable au budget annexe puisqu'elle se traduit par une diminution du déficit.

2° *Les investissements :*

a) *Leur financement :* A la demande de votre Rapporteur, le Ministre confirme que les 500 millions d'emprunts prévus dans le budget de 1964 seront réalisés pour moitié auprès du public et pour moitié auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Votre Rapporteur soulève ensuite le problème des *avances sans intérêt des collectivités locales* qui, si elles permettent d'accélérer l'automatisation des zones rurales, sont bien souvent obtenues par une sorte de chantage fait par l'administration et se traduisent par de lourdes charges pour les départements et les communes qui se trouvent contraints d'emprunter les sommes en cause. Tel est également l'avis de MM. Fléchet, Driant, Courrière et Lachèvre. M. Louvel fait remarquer qu'en outre les remboursements s'effectuent en francs dévalorisés et M. Coudé du Foresto estime que les collectivités pauvres sont pénalisées deux fois : parce qu'elles ne peuvent pas faire d'avances et parce que la « rallonge » mise par les P. T. T. aux avances des collectivités riches épuise des possibilités qui auraient pu leur être utiles.

M. Marette évalue à un peu plus de 48 millions de francs le montant de telles avances, 10 millions étant consacrés à l'automatique rural, le reste à l'automatique intégral. Sans méconnaître les inconvénients de ce système de financement, il en souligne l'intérêt pour son Ministère et pour les collectivités elles-mêmes : c'est ainsi que les départements touristiques ont pu s'équiper alors qu'ils n'étaient pas prioritaires. D'ailleurs, les avances sont remboursées rapidement, bien avant les 15 ans prévus.

b) *Leur nature :* Votre Rapporteur fait remarquer que les dotations des Télécommunications ne progressent que de 5 % : 10,5 % pour les centraux, 6,9 % pour les réseaux urbains ; il y a même une diminution de 1,77 % pour les réseaux interurbains. Comment, dans ces conditions, facilitera-t-on l'écoulement du trafic ?

Le Ministre explique qu'un budget annuel n'a pas grande signification : il faut se référer à une période plus longue. Au cours des dernières années, un effort très important a été effectué en matière de câbles à longue distance ; on bute maintenant sur le goulot d'étranglement des bâtiments puisqu'il faut bien abriter et loger le matériel : d'où des problèmes d'achat de terrains, d'expropriation, d'urbanisme qui retardent les opérations et se traduisent par des dépenses élevées.

M. Garet fait état de l'expérience faite en Allemagne d'installations provisoires et mobiles. M. Marette signale que des centraux sur remorque sont à l'étude. Comportant 1.000 à 2.000 lignes, ils serviront de relais entre un central saturé et un nouveau central à construire.

En réponse à une question de M. Fléchet, il ajoute que des circuits d'appoint sont créés pour les régions non encore automatisées. Il est d'accord avec notre collègue pour estimer que l'extension des réseaux conditionne toute décentralisation.

M. de Montalembert signale que la reconversion de l'agriculture doit s'accompagner de l'équipement des campagnes en téléphones et que la motorisation des circuits de distribution ne donne pas toujours d'heureux résultats. Le Ministre envisage à ce propos de mettre en service des camionnettes qui seront de véritables établissements postaux, ce qui permettra de réduire le nombre des recettes.

Enfin, en ce qui concerne le câble transatlantique, il n'y aura pas de retard technique, mais le problème de son financement (44 millions) est encore pendant.

c) *Leur répartition géographique* : Mlle Rapuzzi se demande si elle est équitable. A Marseille, sur 28.000 demandes en instance, 5.000 pourront être satisfaites en 1965 avec des crédits d'Etat et 4.000 avec une avance de la ville si celle-ci peut trouver les fonds.

Le Ministre lui signale que deux départements ont été favorisés, la Seine-et-Oise et les Bouches-du-Rhône (5 centraux en un an). Dans les grandes villes, les retards sont imputables aux problèmes de réseaux souterrains et de voirie.

M. Paul Chevallier souhaite que les stations qui sont à la fois estivales et hivernales ne soient pas oubliées puisque, dans leur cas, il n'y a pas de période de pointe, mais étalement sur toute l'année. Les terrains de camping doivent tous être dotés du téléphone, de même que les villages de montagne à cause des nombreux accidents.

En ce qui concerne la côte du Languedoc, M. Murette répond à M. Courrière que le financement de l'équipement se fera sans doute sur des crédits spéciaux.

d) *Les marchés du Ministère* : M. Pellenc, prenant acte des retards en matière d'investissement et de l'insuffisance des crédits, pose la question suivante : avec les mêmes sommes, ne pourrait-on pas réaliser davantage d'opérations ?

Il rappelle que le Ministère avait, en 1958, envoyé une mission en Suède, que cette mission avait conclu que dans un pays où les salaires sont plus élevés de 140 %, une ligne d'abonnement coûte 3,3 fois moins cher qu'en France. Ces chiffres sont-ils toujours valables ?

De plus, la Cour des comptes a émis les plus grandes réserves sur les modes de passation des marchés du Ministère des P. T. T. Les matériels R 6 et Rotary sont fournis par des filiales à 100 % d'une même société américaine.

En France, une communication coûte 17 centimes sur l'automatique intégral et 34 centimes sur l'automatique manuel. En Suède, où le personnel est mieux payé, le coût n'est que de 6,7 centimes. Comment expliquer cet écart ?

Le Conseil économique, saisi de ces problèmes, a conclu, pour la Suède, à une productivité supérieure à celle de la France de 11 %. Avec la méthode de l'O. C. D. E., on aboutit à 228 % ! Où se trouve la vérité ?

A ces questions, le Ministre a répondu par des notes écrites que nous reproduisons ci-après :

M. Pellenc a déjà soulevé les mêmes problèmes à plusieurs reprises, et en particulier dans sa « communication confidentielle » de mai 1962 et dans sa « note d'information » du 9 novembre 1962.

Il lui a été répondu dans ma lettre du 14 juin 1962 et dans ses annexes.

Il renouvelle ses questions sous une forme différente comme si aucune réponse n'avait été apportée. Je renouvelle donc mes explications, en les complétant.

1^{re} question. — **Coût des investissements.**

1. 1. Dans ses notes de mai et novembre 1962, M. Pellenc avait été plus précis en ce qui concerne ses sources et modes de calcul et la signification des chiffres. Il arrivait d'ailleurs à des « coûts de ligne d'abonné » très légèrement différents de ceux qu'il donne aujourd'hui. Nous jugeons donc utile de reproduire la page 22 de sa note du 9 novembre 1962 :

« Nous possédons dans le rapport de la mission de Suède et dans le IV^e Plan tous les éléments pour faire ce calcul, au moins approximatif.

Voici ce calcul :

COUT MOYEN DE LA CONSTRUCTION d'une ligne d'abonnés.	FRANCE	SUEDE	PRIX français sur prix suédois.
	(En nouveaux francs.)		
A. — Prix des seuls éléments <i>urbains et suburbains</i> toutes dépenses confondues, centraux, lignes, postes.....	2.820 (a)	890 (c)	3,17
B. — Prix total, toutes dépenses confondues, y compris interurbain, bâtiments, transports, etc.....	5.560 (b)	1.720 (d)	3,24

Sources :

(a) 2.942 millions de nouveaux francs pour 1.048.400 abonnés, ces deux chiffres étant inscrits au programme des P. T. T. à inclure dans le IV^e Plan (§§ 2-2-2 et 6-1).

(b) 5.828 millions de nouveaux francs pour 1.048.400 abonnés (mêmes sources).

(c) 135 millions de couronnes pour 151.000 abonnés (1 couronne = 1 NF). C'est ce chiffre de 890 F que nous avons vu ci-dessus, cité dans le rapport de la mission en Suède sous la forme arrondie 900 F (Rapport de mission, p. 22 et 23).

(d) 260 millions de couronnes pour 151.000 abonnés (mêmes sources).

1. 2. Calcul du coût français.

Admettons pour le moment la validité de la méthode portant sur *l'urbain seul* :

Le calcul du coût moyen d'une ligne en France est effectué à partir des chiffres figurant dans le Rapport général de la Commission des Postes et Télécommunications pour le IV^e Plan ; il porte donc sur des *estimations*, des prévisions, qui peuvent comporter une assez large marge d'incertitude (puisque chaque opération envisagée n'a pu faire l'objet d'un devis détaillé). La méthode suivie n'est donc pas satisfaisante à cet égard.

Mais surtout le calcul comporte deux erreurs fondamentales :

a) Le montant des investissements (autorisations de programme) pris en compte (2.942 millions) se décompose globalement de la manière suivante, explicitée à la page 25 (§ 6.1) du rapport du Plan :

Commutation téléphonique.....	1.632
Réseaux souterrains urbains.....	804
Lignes aériennes (<i>circuits</i> , lignes d'abonnés).....	197
Postes et installations d'abonnés.....	309

Mais à la page 20 du même rapport on lit :

« Le programme d'équipement des centraux s'élève au total à 1.632 millions de nouveaux francs, dont 1.142 pour les équipements d'abonnés 318 pour l'automatique interurbain... et 172 pour la modernisation. »

Puisque le calcul de M. Pellenc se limite à l'urbain seul, il est bien évident que les 318 millions d'automatiques interurbains n'auraient pas dû être pris en compte.

De même le programme de 197 millions de lignes aériennes comporte à la fois des lignes d'abonnés et des *circuits* et ainsi que le précise le paragraphe 2.6 de la page 21 des remplacements : la partie interurbaine à défalquer représente 80 millions environ.

En ce qui concerne les postes et installations d'abonnés, une partie concerne les *postes supplémentaires* très nombreux en France, mais dont M. Pellenc ne veut pas tenir compte, pour ne considérer que les lignes principales (nous reviendrons plus loin sur ce point important), il faut donc également les défalquer. Or au 1^{er} janvier 1962, il y avait 2.597.196 postes de toute nature fournis par l'administration française pour 2.416.094 lignes principales ; l'abattement à faire est donc

$$\text{de } 309 \left(1 - \frac{2.416}{2.597} \right) = 21,5 \text{ millions de francs.}$$

Enfin on a vu que dans les programmes de centraux, il y avait 172 millions pour la modernisation : remplacement de centraux hors d'âge (problème qui ne se pose pas de la même façon en Suède où le renouvellement des installations vétuste a pu être assuré méthodiquement et de manière continue). Or on ne peut imputer aux seules lignes des abonnés nouveaux la charge correspondant à cette modernisation ; en admettant une marge de disponibilités pour nouveaux raccordements de 30 % dans les centraux de remplacement, les 77/100 de la somme ci-dessus doivent être défalqués, soit 132 millions au minimum.

En plus devaient être remplacés tous les postes types 1910 et 1924 qui n'équipent que des abonnés existants ; soit une dépense totale de 63 millions.

C'est donc finalement une somme de l'ordre de 617 millions (dont plus de la moitié apparaît très explicitement dans le rapport du Plan et le reste implicitement) ne concernant pas la partie urbaine seule des nouveaux abonnés, qui doit être déduite du montant de 2.942 millions d'investissement, ainsi ramenée à 2.325.

b) Le calcul confond la notion d'abonnés nouveaux avec celle d'équipements nouveaux, ce qui est très différent. C'est évidemment cette deuxième notion qui intervient pour déterminer le montant des investissements par abonné. Il est à noter que cette confusion n'est d'ailleurs pas faite dans la détermination du coût suédois, calculé à partir des équipements commandés (voir plus loin).

Or, le rapport du Plan précise (en page 20) que le programme d'équipement des centraux correspond à :

1.267.000 équipements d'automatique intégral ;

230.000 équipements d'automatique rural ;

18.000 équipements manuels,

soit au total 1.515.000 équipements, chiffre qui doit être retenu pour le calcul, à la place du chiffre (purement hypothétique) de 1.048.400 qui représente l'augmentation

espérée du nombre total des abonnés desservis en automatique intégral et rural entre le 31 décembre 1963 et le 31 décembre 1967 (rapport du Plan, p. 20).

Ainsi, dans l'hypothèse même des rapports de M. Pellenc (l'urbain seul), en tenant compte des deux corrections examinées ci-dessus, le coût moyen de la ligne en France s'établit à :

$$\frac{2.325.000.000}{1.515.000} = 1.550 \text{ F, au lieu de } \frac{2.942.000.000}{1.048.000} = 2.820 \text{ F,}$$

ce qui ramènerait le rapport des coûts en France et en Suède à 1,74 au lieu de 3,17.

1.3. Calcul du coût suédois.

1° Cette conclusion suppose d'ailleurs que le chiffre retenu pour la Suède (890 F) soit exact.

Or, ce chiffre est tiré du « Rapport de mission en Suède » d'un petit groupe de techniciens de l'Administration, envoyé en Suède en août 1959 par la Direction générale des Télécommunications, pour étudier les conditions d'entretien des centraux automatiques. Spécialistes des problèmes de la commutation, ces techniciens ont cependant consigné dans leur rapport un certain nombre d'informations numériques qu'ils avaient recueillies çà et là en Suède au cours de leurs investigations dans les centraux.

Ce rapport contient le passage suivant (p. 23), cité *intégralement* par M. Pellenc dans sa note de mai 1962 (pp. 26 et 27) :

« Il est difficile d'avoir une idée exacte de ces prix (de revient). Toutefois on peut rapprocher les éléments d'appréciation suivants les uns des autres :

« — accroissement du nombre d'abonnés automatiques entre le 1^{er} janvier 1957 et le 1^{er} janvier 1958 : 1.975.315 — 1.820.676 = 154.639 ;

« — nombre d'équipements de lignes d'abonnés automatiques commandés en 1959 (a) : 151.000 ;

« — montant des investissements effectués en 1958 (toutes branches) y compris les bâtiments : 260 millions de couronnes ;

« — part d'investissements consacrés à la commutation téléphonique, y compris les postes d'abonnés : 135 millions de couronnes.

« De l'ensemble de ces éléments parfaitement cohérents, on peut déduire que le coût moyen de la ligne d'abonné automatique ne dépasse pas 900 couronnes (soit 90.000 F), y compris le poste d'abonné, les installations annexes, le développement de l'automatique interurbain et celui du réseau de lignes (câbles et stations de répéteurs) qui en fait partie. Ce coût moyen comprend aussi le développement, à vrai dire inexistant, des installations manuelles. »

2° Ce texte contient :

a) *Une contradiction* : si 135 millions de couronnes représentent la part d'investissements consacrés à la commutation téléphonique y compris les postes d'abonnés, le chiffre de 900 couronnes par ligne (obtenu en divisant 135 millions par 151.000 équipements automatiques) ne peut pas couvrir aussi le développement des lignes, câbles et stations de répéteurs, ces derniers caractérisant le réseau interurbain à grande distance (on ne voit d'ailleurs plus alors à quels types d'investissements pourrait se rapporter la différence entre 260 et 135 millions de couronnes, soit 125 millions, c'est-à-dire à peu près la moitié du total de l'année).

(a) Le texte comporte évidemment une erreur matérielle ; la mission ayant eu lieu en août 1959, c'est « 1958 » qu'il faut lire (ainsi que le montre d'ailleurs la ventilation de ces 151.000 lignes qui figure en page 22).

Il est à noter que M. Pellenc n'a pas retenu intégralement l'affirmation du rapport de mission et n'a fait entrer dans les 900 couronnes que les « seuls éléments urbains et suburbains, toutes dépenses confondues, centraux, lignes, postes. »

Il n'est d'ailleurs pas du tout sûr que les dépenses relatives aux lignes d'abonnés (câbles du réseau urbain) soient comprises dans les 135 millions (le terme « commutation téléphonique » n'a jamais couvert les réseaux urbains) ; on peut même penser le contraire, en se rapportant au rapport sénatorial (p. 59), dont nous reparlerons.

b) *Une méthode de raisonnement critiquable* : celle qui consiste à raisonner sur une seule année.

En effet, dans les investissements des télécommunications, on peut distinguer trois parts principales :

- la première concernant l'extension du nombre d'abonnés ;
- la deuxième relative à l'écoulement du trafic (liaisons interurbaines, etc.) ;
- la troisième se rapportant à la modernisation des installations (transformation du manuel en automatique, remplacement d'autocommutateurs vétustes, etc.).

Selon l'importance relative de ces trois parts, on obtient des résultats très différents. On constate effectivement d'une année à l'autre, dans le budget français, des distorsions extrêmement importantes, selon le volume respectif des crédits affectés cette année-là aux réseaux urbains, ou aux centraux, ou aux câbles interurbains, ou aux liaisons radio-électriques ou câbles sous-marins, etc. Il n'est donc pas possible de faire apparaître par cette méthode une valeur moyenne. En choisissant astucieusement les années de référence on peut presque démontrer ce que l'on veut.

Il est cependant juste de noter que les investissements suédois ont été caractérisés depuis bien des années par leur continuité et que les différences d'une année à l'autre dans leur répartition sont certainement très inférieures à celles qui nous sont imposées en France.

c) *Une terminologie incertaine* : la formule « investissements effectués en 1958 » est ambiguë. Prise à la lettre, elle se rapporterait aux travaux réalisés et terminés dans l'année et par conséquent aux crédits de paiement (encore qu'il soit bien difficile de rapprocher les paiements faits pendant une année donnée pour les investissements et les travaux réalisés cette année-là, en raison des paiements échelonnés, des acomptes, etc.). Mais, compte tenu de la formule qui la précède (« nombre d'équipements commandés »), nous pensons qu'elle signifie investissements engagés et se rapporte donc aux *autorizations de programme* mises en œuvre.

Nous ne saurions faire grief de ces à-peu-près aux auteurs du rapport, car dans ces 20 lignes (d'un rapport de 45 pages et de 35 pages d'annexes) ils sortaient de leur compétence — à savoir les conditions d'entretien des centraux automatiques — tout en manifestant la meilleure bonne volonté. Mais les déductions faites par eux manquent de rigueur et de certitude.

Nous pouvons conclure que des deux termes du rapport 3,17 qui est à la base des critiques de M. Pellenc, le numérateur (coût français) est erroné et le dénominateur (coût suédois) sujet à caution.

1.4. Erreurs de raisonnement.

a) Nous avons jusqu'ici admis la méthode de raisonnement de M. Pellenc, à savoir individualiser le coût de « l'urbain seul » au sein de la masse globale des investissements. Mais, en fait, cela est tout à fait artificiel et ne permet aucune comparaison valable.

En effet, la ligne et le poste d'un abonné écoulent du trafic interurbain aussi bien que du trafic urbain ; il en est de même des équipements d'abonnés au central. En outre dans un central moderne, il devient techniquement de plus

en plus difficile, sinon impossible, de tracer la frontière entre la partie urbaine et la partie interurbaine. Avec le développement de l'automatique interurbain, la partie dite nodale prend de plus en plus d'importance et « le prix du central divisé par le nombre de lignes » ne représente plus rien de cohérent.

b) Si le trafic urbain (et de circonscription) global en Suède (pour un nombre à peu près égal de lignes principales) est environ le double du trafic global français correspondant, en revanche le trafic interurbain (exprimé en nombre de communications) est sensiblement deux fois plus élevé en France qu'en Suède.

Or, d'une part, les équipements particuliers à l'écoulement du trafic interurbain sont plus complexes et plus coûteux que les équipements particuliers au trafic urbain.

D'autre part, le nombre d'équipements communs des centraux (chercheurs, sélecteurs, etc.) est calculé non pas d'après un trafic global annuel, mensuel ou même journalier, mais d'après le *trafic à l'heure chargée*. Or la physionomie du trafic est très différente en Suède et en France ; la proportion du trafic résidentiel — urbain — plus étalé dans le temps et décalé par rapport au trafic commercial (en grande partie interurbain, et très concentré en deux pointes du matin et du soir) est beaucoup plus importante en Suède qu'en France.

Le rapport de mission en Suède d'août 1959 notait d'ailleurs (p. 44) : « en Suède le trafic par ligne principale d'abonnement est en moyenne plus faible qu'en France d'environ 33 % » (et sur ce point, les techniciens de cette mission étaient en plein dans leur domaine de compétence).

Il est bien évident, dans ces conditions, toutes autres choses étant supposées identiques par ailleurs, que les investissements dans un central automatique, rapportés à la « ligne d'abonné » doivent être plus élevés en France qu'en Suède.

c) Pour être complet, il faudrait faire intervenir bien d'autres éléments dans la comparaison : longueur des lignes et structure des réseaux urbains et interurbains ; degré d'automatisation ; salaires dans l'industrie et dans l'administration. Mais surtout, il faudrait tenir compte de l'influence des postes supplémentaires (qui sont en France en nombre double de ce qu'ils sont en Suède), car ils contribuent à accroître notablement le trafic des lignes principales et exigent par conséquent des investissements plus importants dans les centraux et dans le réseau des lignes interurbaines.

Il est à noter que les statistiques internationales (que ce soit celles de l'A. T. T. ou de l'U. I. T.) mettent toujours en évidence le *nombre de postes de toute nature* existant dans les divers réseaux nationaux, mais parfois ne donnent même pas le nombre de lignes principales.

1.5. Rapport d'information de la mission sénatoriale en Suède.

C'est donc à une comparaison des coûts moyens d'investissement (pour l'urbain et l'interurbain ensemble) par poste de toute nature qu'il convient de procéder.

C'est ce qui a été fait dans le rapport d'information de la mission sénatoriale qui s'est rendue en Suède en septembre 1962 : l'Administration suédoise a d'elle-même utilisé la méthode indiquée ci-dessus, pour évaluer ses investissements par abonné et le tableau n° 9 qui figure à la page 59 de ce rapport sénatorial ne fait que reproduire pour la Suède, sans aucune modification, la fiche remise par l'Administration suédoise (et dont l'Administration française possède une photocopie).

Dans ces conditions il est impossible de mettre en balance les chiffres douteux rapportés de Suède par une mission de techniciens français et les chiffres officiellement fournis par l'Administration suédoise à la mission sénatoriale française.

Le rapport sénatorial fait apparaître un rapport des montants des investissements pas poste, en France et en Suède, de 1,54 : l'écart provient pour la plus grande part

du montant beaucoup plus élevé en France, des investissements correspondant aux lignes interurbaines (dont la longueur est en France plus du double de ce qu'elle est en Suède).

NOTE. — Les chiffres figurant dans le rapport sénatorial sont établis à partir du coût actuel (en 1962) total de remplacement à l'identique des installations de toutes catégories existantes ; ils correspondent à la situation du réseau en 1955 pour la France.

L'analyse de la totalité des investissements de télécommunications (bâtiments et terrains exclus) engagés en France de 1959 à 1963 a permis de dégager un montant global moyen d'extension par abonné, dans la situation du réseau français au cours de ces cinq années et dans les conditions de prix des matériels et des travaux dans cette période.

En divisant le montant total des engagements de toutes natures effectués en 5 ans (y compris les câbles sous-marins, les liaisons radioélectriques avec les départements d'Outre-Mer et l'étranger), par le nombre total d'équipements d'abonnés figurant dans les centraux (automatiques ou manuels) commandés dans cette période, on trouve un coût moyen d'extension par équipement, en francs au 1^{er} juillet 1963 de 4.152 F (qu'on peut ventiler dans les diverses rubriques).

Ce chiffre est très sensiblement inférieur à celui qui résultait de l'inventaire de 1955 (5.291 F, en francs 1962) tel qu'il figure dans le rapport sénatorial ; il témoigne des résultats obtenus par l'administration des P. T. T., grâce à la modernisation des matériels (câbles coaxiaux, faisceaux hertziens, centraux Crossbar, câbles sous matière plastique), à l'augmentation de l'importance des séries de fabrication et à son effort permanent de contrôle des prix.

2^e question. — Tarifs.

La comparaison des tarifs téléphoniques en France et en Suède n'a aucune signification, tant les conditions sont différentes. J'ai déjà traité cette question dans ma réponse du 14 juin 1962.

Mais il est autrement instructif de comparer les tarifs français avec ceux des pays du Marché commun, et particulièrement avec ceux de l'Allemagne et de l'Italie.

En Allemagne, le tarif des abonnements a été majoré de 50 % au 1^{er} août 1964 et la taxe de base de 25 %. Cette dernière est donc de 20 pf, soit 0,25 F, mais s'applique à une circonscription beaucoup plus réduite que la circonscription française. Le tarif des communications interurbaines est plus élevé en Allemagne qu'en France.

En Italie, la communication urbaine est de 30 liras (soit sensiblement 0,24 F), mais sa zone d'application est beaucoup plus petite qu'en France (de l'ordre du canton français). Les tarifs interurbains sont très comparables aux tarifs français.

En Belgique, elle est de 2 FB (soit 0,20 F), mais il est envisagé de la porter à 2,5 FB (soit 0,30 F).

Le Luxembourg vient de porter, d'un seul coup, sa taxe de 2 FL à 3 FL (soit sensiblement 0,30 F).

Seuls les Pays-Bas ont un régime tarifaire très différent et beaucoup plus bas.

Les tarifs français se situent donc bien au niveau européen.

De plus les six Ministres des P. T. T. de la Communauté économique européenne se sont réunis à Bruxelles les 7 et 8 septembre 1964 ; ils ont décidé d'instituer une coopération régulière et étroite entre les administrations des P. T. T. des Six Pays et de mettre en premier lieu à l'ordre du jour de leurs travaux l'harmonisation et l'unification des tarifs européens (postaux et téléphoniques), conformément à l'esprit et à la lettre du Traité de Rome.

ANNEXES (1)

- N° I. — Le Centre National d'Etudes des Télécommunications (C. N. E. T.).
- N° II. — Société mixte pour le développement de la technique des télécommunications sur câbles (S. O. T. E. L. E. C.).
- N° III. — Société mixte pour le développement de la technique de la commutation (S. O. C. O. T. E. L.).
- N° IV. — Compagnie française des câbles sous-marins et de radio (France-Câbles et Radio).
- N° V. — Société mixte pour l'étude et le développement de la technique centres postaux mécanisés (S. O. M. E. P. O. S. T.).
- N° VI. — Evolution de l'automatisation des zones rurales.
- N° VII. — Villes dans lesquelles sont envisagées des extensions de centraux téléphoniques automatiques. — Installation de nouveaux centraux téléphoniques automatiques urbains.
- N° VIII. — Avances des collectivités locales.

(1) Les annexes II à V sont des rapports sur les entreprises nationales et sociétés d'économie mixte dépendant du ministère des postes et télécommunications.

ANNEXE I

CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES TELECOMMUNICATIONS

Le Centre National d'Etudes des Télécommunications (C. N. E. T.) se compose de deux grands compartiments :

- le Service général, organisme de caractère interministériel chargé de recherches de base intéressant l'ensemble des départements ministériels ;
- le Service des Recherches et du Contrôle technique propre à l'administration des Postes et Télécommunications qui étudie et contrôle les matériels nécessaires à cette administration.

La plupart des études du C. N. E. T. s'étendent sur plusieurs années ; certaines même ont un caractère permanent. Il en résulte que le programme mis à jour pour 1965 reprendra en grande partie des sujets qui figurent au programme des années antérieures. Toutefois, on s'efforcera à propos de chaque discipline de recherche, de marquer les tendances qui s'affirment à l'heure actuelle.

Dans le cadre de la décentralisation, il est rappelé que le Centre de Recherches de Lannion (C. R. L.) est en service depuis le 15 juin 1963 ; ses laboratoires sont en plein développement et son apport est déjà considérable, principalement dans les domaines ci-après :

- recherches avancées sur les systèmes de transmission ;
- commutation électronique ;
- composants électroniques et recherche physique de base.

*
* *

Les études d'application dans les deux secteurs essentiels des *transmissions* et de la *commutation* conduisent, dans leur forme avancée *aux recherches de base* qui absorbent une grande part de l'activité du C. N. E. T. Les études de *composants électroniques* sont en effet entreprises pour les besoins des *transmissions* (sous toutes leurs formes : câbles, faisceaux hertziens, guides d'ondes, liaisons spatiales, éventuellement liaisons par lasers) et pour ceux de la *commutation électronique*.

Les études de composants à leur tour ont pour support essentiel les *recherches physiques de base*. Enfin les études de transmissions se rattachent également aux *recherches sur le milieu de propagation* (toutes communications « sans fil ») et à la *technologie spatiale* (communications par satellites).

Ces indications générales étant données, les principaux sujets d'études et de recherches retenus pour 1965 vont être mentionnés en suivant l'ordre adopté plus haut pour les grandes disciplines techniques et scientifiques.

Transmissions.

- accroissement du nombre de voies et de la fiabilité (*) des systèmes classiques (câbles, faisceaux hertziens) ;
- câbles sous-marins téléphoniques ;

(*) Caractéristique de la persistance dans le temps des qualités d'un ensemble ou d'un élément électronique — Néologisme récent équivalent du terme anglais « reliability ».

- communication à très grand nombre de voies sur guides d'ondes millimétriques (réalisation expérimentale en cours d'essai à Lannion);
- transmission de données;
- communications spatiales: adaptation de la station de Pleumeur-Bodou à la réception du satellite Synchrom H. S. 303. Etude et réalisation d'une deuxième antenne et des équipements associés. Etudes diverses de projets d'ensemble pour des réseaux de satellites.

Commutation.

Il n'y a pas de mention particulière à faire du compartiment *Commutation classique* qui poursuit des études permanentes de perfectionnement.

Les techniques de la commutation électronique sont intimement liées à celles des grands calculateurs qui, ainsi qu'on le sait, constituent les organes centraux des autocommutateurs électroniques. Le département du C. N. E. T. Issy chargé de ces études constitue actuellement l'une des rares formations françaises en mesure d'aborder les problèmes de calculateurs numériques universels.

Le Centre de Lannion s'est particulièrement attaché aux problèmes de la *commutation temporelle* qui utilise le principe du *multiplexage dans le temps*.

Les sujets en cours d'étude ou retenus pour les années à venir sont les suivants:

- amélioration des circuits de base (circuits logiques, mémoires, éléments de commutation);
- réalisation de calculateurs, et notamment:
 - Ramses 2. — Utilisation universelle. Puissance comparable au 7044 I. B. M. et à l'U. N. I. V. A. C. 1107;
 - Ramses 3. — Calculateur ultra rapide de structure originale;
- centraux de capacités diverses utilisant le principe de la commutation temporelle;
- organisation générale des autoconmutateurs.

Composants électroniques et recherches physiques de base.

- poursuite des études sur les lasers et sur la modulation et la démodulation des ondes lumineuses (en vue des applications aux télécommunications);
- expérimentation sur les interactions faisceaux d'électrons plasmas (en vue de la production d'ondes de fréquence très élevée, ondes centimétriques puis millimétriques);
- semi-conducteurs, étude et application de divers effets (effet tunnel, effet de champ, etc.), amélioration des dispositifs classiques;
- couches minces de natures diverses (magnétiques, conductrices, semi-conductrices) et applications;
- cryoélectronique (application des très grands froids à la réalisation d'éléments nouveaux; ces études sont particulièrement développées à Lannion);
- maser à large bande (étudié à Lannion en vue des applications spatiales);
- poursuite des études de fiabilité à l'intérieur du C. N. E. T. (Lannion notamment) et dans l'industrie — développement du Centre de Fiabilité.

Etude du milieu spatial. — Technologie spatiale.

Ces études sont financées en majeure partie au moyen de conventions conclues entre le C. N. E. T. et le Centre National d'Etudes Spatiales (C. N. E. S.), elles présentent un double intérêt en matière de Télécommunications :

- connaissance du milieu de propagation ;
- développement de technologies spatiales qui seront ultérieurement applicables aux communications par satellites.

En ce qui concerne l'étude du milieu :

Sont en cours les travaux portant sur les sujets ci-après :

- irrégularités de la basse ionosphère (installations au sol et fusées) ;
 - ionosphère extérieure, guidage géomagnétique des ondes décamétriques ;
- phénomènes de fréquence extrêmement basse (amplitude des micropulsateurs magnétiques notamment).

Sont en projets :

- diverses études préliminaires de satellites pour des observations de la haute atmosphère.

En ce qui concerne la technologie :

- le sondeur à diffusion électronique est en cours de montage. Les premiers résultats de mesure donneront lieu à un important travail d'interprétation ;
- la réalisation des équipements scientifiques du satellite FR 1 (*) sera achevée au cours de l'année 1965. Le C. N. E. T. sera responsable du dépouillement et de l'interprétation des résultats obtenus.

*

* *

Quelques indications doivent être ajoutées concernant :

- la mécanisation postale ;
- le contrôle financier des marchés de la Direction Générale des Télécommunications et du C. N. E. T.

Mécanisation postale.

L'activité de ce service en ce qui concerne les équipements est subordonnée au programme de la Direction Générale des Postes.

Dans le domaine des études, l'attention doit être appelée sur la lecture des caractères alphanumériques, étude en cours de développement, notamment par voie de marchés de prototypes et dont dépend l'avenir du tri automatique.

Contrôle des prix.

Un Inspecteur Général a été chargé depuis mars 1964 des fonctions de secrétaire général du C. N. E. T. Parmi ses attributions figure notamment le contrôle des prix. Cette tâche importante n'avait jusqu'ici été abordée par le C. N. E. T. qu'avec des moyens dont l'insuffisance a suscité les observations de divers organismes de contrôle financier. La mise en place progressive d'un service suffisamment étoffé, composé de fonctionnaires ayant reçu une formation spéciale, permettra d'aborder avec efficacité le contrôle de la comptabilité des entreprises qui, jusqu'ici, avait été laissé de côté.

(*) A pour but l'étude de la haute atmosphère au moyen d'ondes de très basse fréquence émises par des stations terrestres et reçues à bord du satellite construit sous la responsabilité du C. N. E. S. qui a confié au C. N. E. T. la direction scientifique et technique de l'expérience ainsi que la réalisation des équipements scientifiques de bord — lancement effectué par les soins de la N. A. S. A. au moyen d'une fusée Scout.

ANNEXE II

SOCIETE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES TELECOMMUNICATIONS SUR CABLES (SOTELEC)

1. Organisation et bilan.

La Sotelec a essentiellement pour objet, dans le domaine des télécommunications à grande distance sur conducteurs, et en vue de la réalisation d'installations, dans son domaine territorial :

- l'acquisition, la répartition et la défense des droits de propriété industrielle ;
- une coordination technique et la constitution d'une documentation.

Créée en 1947, la Sotelec groupe actuellement l'Etat (représenté par le Ministère des Postes et Télécommunications), et les sociétés suivantes : Compagnie générale d'Electricité, Société Lignes télégraphiques et téléphoniques, Société alsacienne de Constructions atomiques de Télécommunication et d'Electronique, Société anonyme de Télécommunications et Société Télécommunications radioélectriques et téléphoniques.

La Sotelec est une société d'économie mixte sans activité commerciale et ne faisant pas de bénéfices. Ses dépenses de fonctionnement sont exactement couvertes par des cotisations de ses cinq sociétés participantes : l'Etat ne contribue pas aux dépenses de fonctionnement.

La Sotelec est administrée par un conseil de gérance comprenant huit membres, dont trois représentants de l'Etat. La présidence du Conseil est assurée, *ès qualités*, par le Directeur général des Télécommunications.

Le contrôle économique et financier est assuré par un contrôleur d'Etat. Le bilan est établi selon les directives d'un plan comptable approuvé par arrêté interministériel (bilan au 31 décembre 1963 joint en annexe).

2. Activité en 1964.

En 1964, la Commission consultative technique, les Sous-Commissions et leurs équipes de travail ont poursuivi et poursuivront l'étude des différentes questions posées par les problèmes de transmission. A noter la création d'un groupe spécial d'information chargé de rechercher en France et à l'étranger toutes les informations nécessaires au choix d'un futur matériel pour les équipements de transmission des centres d'amplification.

Ces études intéressent les câbles, les équipements, les matériaux magnétiques et les composants électroniques, les problèmes de qualité.

En 1964, Sotelec a publié régulièrement :

- une revue technique trimestrielle, « Câbles et Transmissions », diffusée en France et à l'étranger ;
- à l'usage de ses participants :
 - un bulletin trimestriel contenant des études originales faites par ses participants ;
 - un bulletin mensuel d'analyses d'articles de son domaine technique de revues françaises et étrangères et de brevets d'invention de ce même domaine accordés en France et dans les divers pays.

3. Activité en 1965.

En 1965, la Sotelec poursuivra normalement la publication de la revue « Câbles et Transmissions » et des bulletins techniques d'information, ainsi que ses travaux de recherche et de documentation.

Les études en cours continueront, en liaison avec l'Administration des P. T. T. et les sociétés participantes, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- qualité et approvisionnement optimum des composants électroniques à utiliser dans les matériels civils de télécommunications sur le plan du marché européen ;
- étude relative au choix d'un futur matériel pour les équipements de transmission des centres d'amplification ;
- étude théorique et expérimentale des liaisons à très grande distance munies de supprimeurs d'échos et de compresseurs-expandeurs ;
- transmission de données.

Bilan au 31 décembre 1963.

A C T I F

21	Immobilisations		7.440,94
216	Immobilisations corporelles.....	7.440,94	
2160	Mobilier et matériel de bureau...	43.928,80	
2168	Amortissement mobilier et matériel de bureau.....	— 36.487,86	
44	Associés débiteurs.....		15.313,47
445	Cotisations à verser.....	15.313,47	
4451	C. G. E.....	14.913,22	
4452	L. T. T.....	+ 400,25	
46	Débiteurs divers.....		2.758,37
468	Divers	2.758,37	
4681	Dépôts et brevets.....	1.448,71	
46812	L. T. T.....	271,70	
46813	Alcatel	1.156,91	
46814	S. A. T.....	20,10	
4682	Tirages de spécifications.....	1.310,26	
46823	Alcatel	966,03	
46825	T. R. T.....	344,23	
55	Titres de placement et bons du Trésor.....		10.000 »
555	Bons du Trésor.....	10.000 »	
56	Banques et chèques postaux.....		45.831,08
562	Crédit lyonnais.....	44.937,38	
565	Chèques postaux.....	893,70	
57	Caisse		449,40
			<u>81.793,26</u>

P A S S I F

10	Capital social.....		10.080 »
44	Associés		62.398,26
445	Comptes courants des associés.....	62.398,26	
4453	Alcatel	1.949,15	
4454	S. A. T.	11.371,28	
	S. A. T. (acompte versé au titre de 1964)	44.750 »	
4455	T. R. T.....	4.327,83	
47	Compte de régularisation (passif).....		9.315 »
			<u>81.793,26</u>

ANNEXE III

SOCIETE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DE LA COMMUTATION DANS LE DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS (SOCOTEL)

I. — Organisation et bilan.

La Socotel est une société d'économie mixte, qui a été créée le 5 février 1959. Elle groupe actuellement l'Etat et les cinq grands constructeurs de matériel de commutation télégraphique et téléphonique, à savoir :

- L'Association des Ouvriers en Instruments de Précision (A. O. I. P.) ;
- La Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques (C. G. C. T.) ;
- La Compagnie Industrielle des Télécommunications (C. I. T.) ;
- La Société Le Matériel Téléphonique (L. M. T.) ;
- La Société des Téléphones Ericsson (S. T. E.).

Les activités de cette société d'études et de recherches sont statutairement limitées à la normalisation des matériels existants et à la mise au point des techniques d'avenir. Son organisation et ses conditions générales de fonctionnement ont été décrites dans les précédents rapports.

Le bilan de la société au 31 décembre 1963 présente un actif et un passif en équilibre pour un total de 570.774,27 F. Le détail de ce bilan établi suivant le cadre type prévu au plan comptable général, est fourni par le tableau ci-annexé.

II. — Activités de la société en 1964.

En 1964, la Commission consultative technique, les 7 sous-commissions et les 30 groupes de travail ont poursuivi l'étude des questions qui leur ont été posées par l'administration et notamment :

Socotel S₁ : mises au point nécessitées par la fabrication industrielle de cette gamme d'autocommutateurs importante, puisqu'elle doit assurer, rappelons-le, la desserte en automatique intégral des zones rurales et suburbaines.

Normalisation des matériels Crossbar : l'introduction de ces matériels dans le réseau de Paris ayant été réalisée au début de l'année, les études en cours portent en particulier sur la maintenance et la documentation à fournir au personnel.

Commutation électronique : la mise en service du Central Aristote à Lannion (Côtes-du-Nord) est en cours de réalisation, en coordonnant sous la direction technique du C. N. E. T. les contributions du Laboratoire commun et des sociétés participantes.

En outre, l'étude de la gamme de systèmes électroniques prévue par le programme de 1963 pour une durée de deux années se poursuit dans les services d'études des associés.

Enfin, pour le poste téléphonique S. 63, le rapport final a été soumis à l'administration et la procédure d'adoption est en cours, ce poste réalisant d'après les premiers essais des performances qui le situent très favorablement par rapport à la concurrence internationale.

Le Laboratoire commun, décentralisé en établissement secondaire à Lannion, intensifie le rythme de ses travaux : achèvement du central électronique expérimental, prospection et essais de nouveaux systèmes, adaptation et contrôle des composants électroniques.

Le Service de télétrafic et de recherche opérationnelle poursuit ses études par voie de simulations sur des machines électroniques, en vue de calibrer les organes des nouveaux systèmes sur les besoins exacts du trafic observé, procédé générateur d'une meilleure utilisation et d'économie.

Publications : la Socotel a continué en 1964 la publication :

- d'un bulletin d'informations intérieur destiné à l'échange entre les associés ;
- d'une revue « Commutation et Electronique », qui diffuse sur le plan international les réalisations de la technique française.

A signaler que la cadence annuelle de publication de la revue a été portée de deux à trois livraisons pour répondre à la demande et au développement des activités.

III. — Projets pour 1965.

Les perspectives de la technique de la commutation étant immenses, la Socotel doit se limiter à inscrire à son programme des projets d'un intérêt rapproché pour l'exploitation :

- introduction d'équipements électroniques pour perfectionner les systèmes en service (taxation, liaisons interurbaines, signalisation) ;
- étude du développement industriel pour les systèmes électroniques expérimentaux, en vue de leur introduction dans le réseau dans les années à venir ;
- poste téléphonique : surveillance de la première série de fabrication industrielle du poste S. 63 ; étude de formules nouvelles, telles que le poste à clavier, etc. ;
- enfin, toutes opérations de recherches nouvelles dont l'administration chargera la Socotel en vue de résoudre des problèmes immédiats d'exploitation.

Bilan au 31 décembre 1963.

ACTIF				PASSIF			
<i>Immobilisations</i>			314.023,89	<i>Capital propre et réserves</i>			12.120 »
214 Matériel et outillage.....	281.867,90			100 Capital social		12.120 »	
2148 Moins amortissements	133.383,54			14 <i>Subventions d'équipement</i>			
		148.484,36		<i>reçues</i>			314.023,89
215 Matériel de transport.....	15.090,60			1410 Associés	504.724,48		
2158 Moins amortissements	10.933,77			1411 Etat	68.638,32		
		4.156,83		147 Moins subventions inscrites à			
2160 Mobilier, matériel de bureau.	45.759,96			pertes et profits.....	259.338,91	314.023,89	
21680 Moins amortissements	16.724,47			16 <i>Emprunts à plus d'un an</i>			68.638,32
		29.035,49		16310 Etat		34.319,16	
2161 Mobilier, matériel d'études..	207.388,61			16311 A. O. I. P.....		6.863,84	
21681 Moins amortissements	92.660,16			16312 C. I. T.		6.863,83	
		114.728,45		16313 Ericsson		6.863,83	
2162 Agencements, aménagements,				16314 C. G. C. T.....		6.863,83	
installations	18.958,12			16315 L. M. T.		6.863,83	
21682 Moins amortissements	5.636,97			<i>Dettes à court terme</i>			175.992,06
		13.321,15		40 Fournisseurs		3.837,61	
23 Immobilisations en cours...		4.297,61		445 Comptes courants des asso-			
236 Autres immobilisations corpo-				ciés		149.115,31	
relles	3.837,61			4450 Etat	74.557,66		
238 Avances et acomptes sur				4451 A. O. I. P.....	14.911,53		
commandes d'immobilisa-				4452 C. I. T.....	14.911,53		
tions en cours.....	460 »			4453 Ericsson	14.911,53		
				4454 C. G. C. T.....	14.911,53		
<i>Valeurs réalisables à court terme</i>				4455 L. M. T.....	14.911,53		
<i>ou disponibles</i>			256.750,38	46 Crédoiteurs divers		1.650,54	
56200 Crédit lyonnais		69.463,11		47 Comptes de régularisation			
56201 Société générale		6.024,22		(passif)		21.388,60	
565 Chèques postaux		180.850,22					
570 Caisse, siège social.....		144.73					
571 Caisse Lannion		268,10					
Totaux		570.774,27	570.774,27	Totaux		570.774,27	570.774,27

ANNEXE IV

FRANCE - CABLES ET RADIO

Les résultats sont en nette progression par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette progression est due aux importants travaux qui ont été exécutés dans les divers Centres de la Compagnie, plus particulièrement en Afrique, et aux équipements mis en place qui ont permis d'assurer des services nouveaux et d'ouvrir de nouvelles liaisons télégraphiques, téléphoniques et télex.

C'est ainsi qu'ont été mises en service, quatre liaisons télégraphiques, vingt liaisons téléphoniques, trois liaisons télex.

En outre, et pour la première fois, a été réalisé un service de transmission de données à grande vitesse, dans les relations entre la France et les Etats-Unis.

Parmi les travaux les plus importants qui ont été exécutés, il convient de signaler la construction de centres récepteurs à Abidjan, Fort-Lamy, Libreville et Niamey.

Des commutateurs, destinés au Service Télex, ont été mis en place à Bangui, Cotonou, Douala, Tananarive, Libreville et Niamey.

Par rapport à l'exercice 1962, le trafic acheminé par la Compagnie est en augmentation de 10,1 % pour le télégraphe, 35,3 % pour le téléphone et 49,1 % pour le télex.

Les résultats financiers peuvent être résumés comme suit :

Les recettes se sont élevées à 32.016.664,77 F, en augmentation de 15,8 % sur l'année précédente.

La dotation au compte d'amortissement a été portée de 7.940.777,29 F à 8.646.942,32 F à la suite des investissements réalisés et le résultat d'exploitation s'établit à 4.361.445,14 F.

Après affectation d'une somme de 3.007.760 F à l'amortissement exceptionnel de câbles qui ne peuvent être maintenus en service, les résultats de l'exercice tels qu'ils ressortent du compte de profits et pertes, se soldent par un bénéfice de 592.759,96 F que nous vous proposons de répartir à raison de 29.638 F à la réserve légale et de 563.121,96 F à la réserve générale.

Exercice 1963.

Compte de pertes et profits.

DEBIT		CREDIT	
Pertes antérieures.....	85.468,12	Bénéfice d'exploitation...	4.361.445,14
Dotation pour amortissements exceptionnels....	3.007.760,00	Profits antérieurs.....	233.558,60
Provision pour risques...	830.000,00	Profits divers.....	78.552,71
Pertes diverses	157.568,37		
Bénéfice de l'exercice....	592.759,96		
	4.673.556,45		4.673.556,45

Exercice 1963.

Bilan.

Frais d'établissement.....	341.579,57		Capital	30.000.000 »
Amortissements	88.554,10		Réserve légale.....	57.254,09
		253.025,47	Réserve générale.....	1.141.369,05
Immobilisations		60.000.643,16	Réserve de réévaluation..	32.436.143,03
Terrains	4.246.054,98		Provision pour risques..	1.745.001 »
Constructions	9.639.445,62		Dettes à long terme....	7.771.600 »
Amortissements	2.080.511,45		Valeurs exigibles	3.052.120,76
		7.558.934,17		
Câbles immergés et lignes			<i>Résultats de l'exercice</i>	
terrestres	58.591.012,07		(profits nets).....	592.759,96
Amortissements	42.550.746,29			
		16.040.265,78		
Autres immobilisations cor-				
porelles	41.954.958,90			
Amortissements	15.298.922,91			
		26.656.035,99		
Immobilisations incorpo-				
relles	1.194.472,46			
Provision	105.772,21			
		1.088.700,25		
Immobilisations en cours.....	4.352.947,15			
Autres valeurs immobilisées.....	57.704,84			
Valeurs d'exploitation		1.754.465,18		
Valeurs réalisables à court terme ou dispo-				
nibles		14.788.114,08		
		76.796.247,89		
				76.796.247,89

ANNEXE V

ACTIVITES DE 1964 ET PROJETS POUR 1965 de la Société mixte pour l'étude et le développement de la technique des centres postaux mécanisés (Somepost).

I. — Généralités.

Somepost est une société d'économie mixte, constituée sous forme de société à responsabilité limitée, où le capital de 12.050 F est partagé entre l'Etat à raison de 50,2 % et seize fabricants de matériel de mécanisation postale.

La société, créée par décret du 30 novembre 1961, comportait à l'origine quatorze constructeurs. Ce chiffre a été porté à 15 en 1962 et à 16 en 1963.

Les statuts définissent le domaine technique où doit s'exercer l'activité de la société. Ce domaine s'étend à tous les problèmes de mécanisation postale à l'exclusion de ceux concernant les bâtiments, les ateliers d'énergie et les véhicules roulants.

Dans les limites ainsi fixées à ses activités, Somepost exerce, en France, une triple fonction :

1° Elle constitue un bureau d'« engineering » chargé des études d'architecture industrielle, des installations de mécanisation postale à partir des avant-projets établis par la Direction générale des postes, et de la conduite et de la coordination des travaux de mise en place de ces installations dans les centres de tri et bureaux importants ;

2° Elle assure une mission d'information et de documentation technique et à cet effet, doit recueillir et diffuser auprès de l'Administration et des constructeurs, toutes informations techniques susceptibles d'intéresser le domaine de la mécanisation postale et gère un portefeuille de brevets ;

3° Elle constitue en outre un organisme d'étude des problèmes de mécanisation postale par l'entremise d'une commission consultative technique qui groupe des représentants de la Direction générale des postes et des services d'exploitation, du C. N. E. T. et des constructeurs.

Enfin à la suite d'une décision unanime de l'ensemble des associés, Somepost, dès sa création s'est vu confier une tâche de prospection à l'étranger, afin de faire connaître les techniques françaises et s'efforcer de les implanter dans des pays étrangers.

Administrée par un Conseil de gérance dont le Président et le Vice-Président sont de droit, le Directeur général des Postes et le Directeur du C. N. E. T., la société a à sa tête un directeur, assisté du secrétaire permanent, tous deux fonctionnaires placés en position de détachement, le premier Ingénieur en chef des Télécommunications, le second, Administrateur des Postes et Télécommunications.

Le contrôleur financier auprès du Ministère des Postes et Télécommunications a été désigné pour assumer les fonctions de contrôleur d'Etat auprès de la société, dont la gestion et les comptes sont au surplus, soumis à la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques.

II. — Activité de la société en 1964.

Dans le domaine des études d' « engineering », l'activité de la société en 1964 s'est portée essentiellement sur les centres de tri de Paris-Brune, Paris-Austerlitz, Dijon-gare et de grands bureaux centraux de Paris en cours de construction, Paris X, Paris XI.

Sur le plan de la coordination des travaux d'installation, l'activité de Somepost s'est exercée essentiellement dans des centres où des modifications ont été apportées, compte tenu des nécessités apparues en exploitation à des installations existantes, tels Toulouse-gare, Lille-gare, etc.

La commission consultative technique s'est vu assigner par le Conseil de gérance sur proposition du Directeur général des Postes, des tâches limitées, précises. Allégée, ayant vu le nombre de ses organes réduit, ses conditions de fonctionnement et son rendement s'en sont trouvés améliorés et ses premiers travaux permettent de bien augurer de la qualité et de l'intérêt des services qu'elle sera susceptible de rendre, en particulier à la Direction générale des Postes.

La proposition à l'étranger s'est intensifiée, s'appuyant sur une documentation constituée en particulier en films réalisés par Somepost et une plaquette de fort belle œuvre.

Des négociations entreprises avec divers pays se déroulent favorablement et bien que les résultats concrets n'aient pas, en dehors des pays qui furent placés avant leur indépendance sous l'autorité de la France, encore été obtenus, l'action entreprise par Somepost se fait de plus en plus sentir et permet de bien augurer de l'avenir.

III. — Projets pour 1965.

L'année 1965 verra peut-être d'ailleurs Somepost récolter le fruit de cette politique à l'étranger où se poursuivra et s'intensifiera l'effort de prospection.

En France, le rôle de Somepost en tant que bureau d' « engineering », ira en se développant et les perspectives ouvertes par la mécanisation de grands centres en construction ou projetés, tels Marseille-gare, Paris-Montparnasse, en constituent le meilleur garant.

Bilan (exercice 1963).

ACTIF		PASSIF	
<i>Immobilisations</i>	36.914,65	<i>Capital propre et réserves</i>	12.050 »
215 Matériel de transport....	20.615,96	100 Capital social.....	12.050 »
2158 Moins amortissements....	6.569,22	141 Subvention d'équipement	
	<u>14.046,74</u>	reçue.	45.711,08
216 Mobilier de bureau.....	25.095,12	147 Moins subvention inscrite	
2168 Moins amortissement....	2.227,21	à P. P.....	8.796,43
	<u>22.867,91</u>		<u>36.914,65</u>
<i>Valeurs réalisables à court terme</i>	469.304,77		36.914,65
411 Client Etat	100.129,91	<i>Dettes à court terme</i>	457.254,77
412 Client Algérie	15.160,53	425 Rémunérations dues.....	14.176,20
445 C. C. associés	225.589,96	436 Etat, impôts et taxes.....	15.750,78
562 Crédit lyonnais.....	58.592,98	445 C. C. associés.....	368.556,80
565 Chèques postaux.....	63.688,36	46 Crédoeurs divers.....	36.570,99
570 Caisse	5.143,03	470 Charges à payer.....	22.200 »
58 Régie d'avance.....	1.000 »		
	<u>506.219,42</u>		<u>506.219,42</u>

ANNEXE VI

AUTOMATISATION DES ZONES RURALES

L'amélioration des dotations budgétaires depuis 1960 a permis d'accélérer la modernisation du réseau rural en complétant les avances remboursables reçues par un volume de crédits budgétaires d'un montant double.

Les avances reçues des collectivités locales atteindront en 1964 la somme de 10 millions de francs environ et il aura été possible d'engager les travaux pour un montant global de plus de 30 millions de francs, concernant la presque totalité des départements dans lesquels l'automatisation des zones rurales n'est pas terminée. Au début de 1965, il restera encore environ 60.000 postes ruraux à équiper en automatique (rural ou intégral) pour assurer la permanence du service à tous les abonnés (contre 65.000 au début de 1964, bien que 11.000 postes aient été équipés, la différence résultant de l'accroissement du nombre des abonnés reliés au réseau dans le même temps).

Si, comme il est permis de l'espérer, l'effort consenti par les collectivités locales se poursuit dans les années à venir, de même que l'effort budgétaire actuel, on peut escompter que les travaux d'automatisation des zones rurales seront entièrement terminés en 1967. Compte tenu de ceux qui concernent les câbles régionaux exigés pour les travaux correspondants, les crédits budgétaires prévus pour l'automatisation des zones rurales en 1965 dépassent largement 30 millions de francs.

*
* *

Du 1^{er} octobre 1963, au 1^{er} octobre 1964, les travaux effectués auront permis d'équiper en automatique (rural ou intégral) plus de 11.000 abonnés ruraux répartis dans 72 groupements des 35 départements suivants (tous les autres départements du territoire étaient entièrement équipés le 1^{er} octobre 1962) : Cantal, Charente-Maritime, Cher, Corse, Côtes-du-Nord, Dordogne, Doubs, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Isère, Jura, Landes, Loire, Loire-Atlantique, Haute-Loire, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Somme, Vendée et Vosges.

En particulier, pendant cette même période l'automatisation des zones rurales aura été achevée dans les départements de la Gironde, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de Haute-Savoie, ainsi que dans trois groupements des autres départements.

A noter que dans les départements du Cher, du Rhône et de la Sarthe, il ne reste à équiper qu'un ou deux secteurs, les travaux à effectuer étant subordonnés à des extensions des auto-commutateurs intégraux des chefs-lieux de ces départements. En Vendée, l'équipement en automatique rural de l'île d'Yeu (seul secteur en instance) est lié à la mise en service du câble Port-Joinville—Pointe des Corbeaux, prévue en 1965.

L'évolution des travaux d'automatisation des zones rurales est donnée en détail dans le tableau ci-après :

Evolution de l'automatisation des zones rurales.

Octobre 1963 - octobre 1964.

Le nombre figurant entre parenthèses après le nom des groupements est celui des abonnés équipés pendant la période considérée.

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1965.	
<i>Bordeaux.</i>							
Dordogne	Bergerac. Lalinde. Mussidan. Ribérac.	Sarlat (45). Nontron (424).	Périgueux (62). Terrasson (13).				
	Thiviers.						
Gironde	Andernos. Arcachon. Bazas. Belin. Blaye. Bordeaux.	Cadillac (471).					Département totale- ment équipé en novembre 1963.
	Castillon. Coutras. Langon. Lesparre. Libourne. Margaux. Paulliac. La Réole. Saint-André-de- Cubzac. Sainte-Foy-la- Grande.						

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1965.	
Landes	Hossegor. Labouheyre. Saint-Vincent - de - Tyrosse.	Dax (83). Peyrehorade (143).	Mont-de-Marsan.				
Lot-et-Garonne	Département entièrement équipé.						
Basses-Pyrénées	Bayonne. Mauléon. Orthez. Pau. Saint-Jean-Pied-de- Port. Salies-de-Béarn.		Oloron - S a i n t e - Marie. Saint-Jean-de - Luz (43).				
Châlons-sur-Marne.	Région complètement équipée.						
Aisne							
Ardennes							
Aube							
Marne							
Haute-Marne							

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1965.	
<i>Clermont-Ferrand.</i>							
Allier	Département entièrement équipé.						
Cantal			Aurillac (76). Mauriac (145).		Maur.	Achèvement prévu début 1965.	
Haute-Loire	Murat. Riom - ès - Monta- gnes. Saint-Flour.		Brioude (89). Langeac (184).				Achèvement prévu fin 1964.
Puy-de-Dôme	Le Puy-en-Velay. Saint - Didier - en- Velay. Yssingaux. Ambert.		La Bourboule (240) Clermont-Ferrand (166). Issoire (223).	Châtel - Guyon (137).		Achèvement prévu fin 1965. Achèvement prévu fin 1965.	Achèvement prévu fin 1964.
	Le Mont-Dore. Riom. Thiers.				Saint - Eloy-les- Mines. Saint - Gervais- d'Auvergne.		

RÉGIONS	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	Départements.	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	
<i>Dijon.</i>							
Côte-d'Or	Département entièrement équipé.						
Doubs	Baume-les-Dames.	Besançon (52).	Maiche.			Achèvement prévu fin 1965.	
			Montbéliard. Morteau.			Achèvement prévu fin 1965.	
Jura	Pontarlier. Champagnole. Dole.	Lons - le - Saunier (140).					
	Morez.		Poligny.				Achèvement prévu fin 1964.
	Salins.		Saint-Claude.			Achèvement prévu début 1965.	
Nièvre	Département entièrement équipé.						
Saône-et-Loire	Département entièrement équipé.						
Haute-Saône et territoire de Belfort.	Belfort (territoire de).		Gray.			Achèvement prévu fin 1965.	
		Lure (106).	Jussey (10).				Achèvement prévu fin 1964.
			Luxeuil.				
			Vesoul (133).				
Yonne	Département entièrement équipé.						

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1965.	
Lille.							
Nord	Il ne reste plus à équiper que quelques centres locaux des groupements de Lille, Saint-Amand-les-Eaux et Valenciennes, qui seront équipés en automatique intégral sur crédits budgétaires.						
Pas-de-Calais	Berck-Plage.		Arras (21). Béthune. Calais. Hénin-Liétard. Lens.				
	Hesdin. Saint-Omer. Saint-Pol-sur-Ternoise. Le Touquet.	Boulogne (115).			Montreuil-sur-Mer.	Achèvement prévu fin 1965.	
Somme	Doullens.		Abbeville. Albert (7). Amiens (71). Nesle. Péronne (52). Poix (63). Roye (93).		Ham. Montdidier.	Achèvement prévu fin 1965.	
Limoges.	Région entièrement équipée.						
Corrèze.							
Creuse.							
Haute-Vienne.							

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1965.	
<i>Lyon.</i>							
Ain	Département entièrement équipé.						
Ardèche	Département entièrement équipé.						
Drôme	Département entièrement équipé.						
Isère	Les Abrets.		Bourgoin.				
	Bourg-d'Oisans. La Côte-Saint- André.		Crémieu. Goncelin.			Achèvement prévu fin 1965.	
	Monestier-de- Clermont. Morestel.		Grenoble.			Achèvement prévu fin 1965.	
			La Mure (6).			Achèvement prévu fin 1965.	
		Le Péage-de- Roussillon (490).	Pont-de-Beau- voisin (105). Saint-Jean-de- Bournay. Saint-Marcellin (18). La Tour-du-Pin (167).				Achèvement prévu fin 1964.
	Vienne. Villard-de-Lans.		Voiron (148).				

RÉGIONS	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS	
	Départements.	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.		Prévisions 1965.
Loire	Bourg-Argental. Charlieu. Chazelles-sur-Lyon. Feurs. Montbrison. Saint-Bonnet-le-Château. Saint-Etienne.			Firminy. Pélussin. Roanne.				Achèvement prévu fin 1965. Achèvement prévu fin 1965.
Rhône	La mise en automatique des derniers réseaux du groupement de Lyon non encore équipés est liée à l'extension du centre de Lyon.							
Savoie	Aix-les-Bains. Bourg-Saint-Maurice. Chambéry. Modane. Moutiers.			Albertville. Les Echelles. Saint-Jean-de-Maurienne.				
Haute-Savoie	Département entièrement équipé.							

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1965.	
<i>Marseille.</i>							
Basses-Alpes	Département entièrement équipé.						
Hautes-Alpes	Département entièrement équipé.						
Alpes-Maritimes	Département entièrement équipé.						
Bouches-du-Rhône	Département entièrement équipé.						
Var	Département entièrement équipé.						
Vaucluse	Département entièrement équipé.						
Corse	Ile-Rousse.		Ajaccio. Bastia (134). Corte (103). Sartène.				
<i>Montpellier.</i>							
Aude	Département complètement équipé.						
Gard	Bagnols-sur-Cèze.		Alès (473). Nîmes (290).		Sommières.		
	Uzès. Le Vigan.						
Hérault	Agde. Bédarieux.		Béziers (227). Clermont-Hérault (36).				Achèvement prévu fin 1964.

RÉGIONS	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	Départements.	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	
Hérault (<i>suite</i>).....	Ganges. Lodève. Lunel. Sète. Saint-Pons.		Montpellier (212). Pézenas (273).				Achèvement prévu fin 1965.
Lozère	Département complètement équipé.						
Pyrénées-Orientales ...	Amélie-les-Bains. Bourg-Madame. Font-Romeu. Prades. Port-Vendres.		Perpignan (418).				
<i>Nancy.</i>							
Meurthe-et-Moselle ...	Longwy. Lunéville. Nancy. Pont-à-Mousson. Toul.	Briey (767) ;					Département com- plètement équipé en juin 1964.
Meuse	Département entièrement équipé.						
Vosges	Epinal. Gérardmer. Neufchâteau. Rambervillers.		Remiremont. Saint-Dié (249).				Achèvement prévu fin 1965. Achèvement prévu fin 1965.
	Vittel.						

RÉGIONS	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	Départements.	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	
Nantes.							
Loire-Atlantique	La Baule.	Ancenis (120).	Blain (65). Châteaubriant.				Achèvement prévu fin 1965.
	Nantes. Pontchâteau.		Pornic (70). Saint-Nazaire.				
Maine-et-Loire	Angers.		Baugé.				
	Beaupréau.	Chemillé.	Cholet.				
	Doué-la-Fontaine.		Saumur. Segré (489).				Achèvement prévu fin 1965.
Mayenne	Département entièrement équipé.						
Sarthe	Le seul secteur non encore équipé (Connerré, groupement du Mans) est subordonné à l'extension du centre du Mans.						
Vendée	Département entièrement équipé sauf l'île-d'Yeu (groupement de Chalans).						
Orléans.							
Cher	Les deux seuls secteurs du groupement de Bourges non encore équipés le seront en automatique intégral vers 1965-1966.						

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1965.	
Eure-et-Loir	Département entièrement équipé.						
Indre	Département entièrement équipé.						
Indre-et-Loire	Département entièrement équipé.						
Loir-et-Cher	Département entièrement équipé.						
Loiret	Département entièrement équipé.						
<i>Poitiers.</i>							
Charente	Département entièrement équipé.						
Charente-Maritime ...			Jonzac (26).			Achèvement prévu fin 1965.	
	Montguyon.	Marennnes (331).					
		Rochefort (41).	La Rochelle.				
		Royan. Saint - Jean - d'An- gély (226).	Saintes (108).			Achèvement prévu fin 1965.	
	Surgères.	La Tremblade.					
Deux-Sèvres	Département entièrement équipé.						
Vienne	Département entièrement équipé.						

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS					OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	
<i>Rennes.</i>						
Côtes-du-Nord	Dinan. Lamballe. Lannion. Loudéac. Paimpol. Rostrenen.		Guingamp (47). Saint-Brieuc (174).			
Finistère	Brest. Carhaix. Concarneau. Douarnenez. Landivisiau. Morlaix. Quimperlé. Saint-Pol-de-Léon.	Landerneau.	Châteaulin (205). Quimper (66).			Achèvement prévu fin 1965.
Ile-et-Vilaine	Département entièrement équipé.					
Morbihan	Département entièrement équipé.					
<i>Rouen.</i>	Région entièrement équipée.					
Calvados.						
Eure.						
Manche.						

RÉGIONS	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	Départements.	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	
Orne.							
Seine-Maritime.							
<i>Strasbourg.</i>							
Moselle	Bitche.		Boulay (13).				Achèvement prévu fin 1965.
	Château-Salins. Dieuze.	Forbach.					
	Metz. Morhange. Saint-Avold.		Sarreguemines (561).				
	Sarrebouurg. Thionville.						
Bas-Rhin	Barr. Benfeld. Bischwiller.		Haguenau (736).				Achèvement prévu fin 1964.
	Ingwiller. Niederbronn. Sarre-Union. Saverne. Schirmeck. Sélestat. Soultz-sous- Forêts. Strasbourg.		Wissembouurg.				Achèvement prévu fin 1964.

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1963.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1965.	
Haut-Rhin	Altkirch. Cernay. Guebwiller. Mulhouse. Munster. Ribeauvillé. Saint-Louis. Sainte - Marie-aux- Mines. Thann.		Colmar (690).				
Toulouse.	Région entièrement équipée.						
Ariège.							
Aveyron.							
Haute-Garonne.							
Gers.							
Lot.							
Hautes-Pyrénées.							
Tarn.							
Tarn-et-Garonne.							

ANNEXE VII

INSTALLATION DE NOUVEAUX CENTRAUX TELEPHONIQUES AUTOMATIQUES URBAINS

A. — *Commandes en cours d'exécution* (crédits des budgets antérieurs).

I. — *Zone périphérique de Paris.*

Mise en service prévue d'ici à la fin 1964 :

— Poissy, Massy, Euverville, Triel.

Mise en service prévue pour 1965 :

— Toussus-le-Noble, Voisins-le-Bretonneux, le Mesnil-Saint-Denis.

Mise en service prévue pour 1966 :

— Chevreuse.

II. — *Province.*

Mise en service prévue d'ici à la fin 1964 :

— la Ciotat, Basse-Terre, Chalon-sur-Saône, Bourg-en-Bresse, Castres, Istres.

Mise en service prévue pour 1965 :

— Longwy, Libourne, Cholet, Aix-en-Provence, Lens, Saint-Brieuc, Saint-Raphaël, Nay, Ponthierry, Béthune, Mantes, Creil, Elbeuf, Thann, Chagny, Gravelines, Villerupt, Saint-Pol-de-Léon, Carmaux.

Mise en service prévue pour 1966 :

— Carpentras, Evreux, Sélestat, Hyères, Fontainebleau (remplacement), Romans, Bar-le-Duc, Corbeil, Arras, Saintes, Barr, Benfeld.

Mise en service prévue pour 1967 :

— Bourges.

B. — *Commandes qui seront passées avant la fin de 1964*
(crédits du budget de 1964).

Mise en service prévue pour la fin 1966 ou début 1967 :

— Firminy, Lillebonne, Pithiviers, Hénin-Liétard, Biscarrosse, Saint-Galmier, Loches, Sainte-Marie-aux-Mines, Bressuire, Schirmeck, Bagnères-de-Bigorre, Pierrelatte.

C. — *Commandes qui seront passées en 1965* (crédits du budget de 1965).

Mise en service prévue en 1967 :

I. — Zone périphérique de Paris.

— Soisy-sous-Montmorency, Sarcelles.

II. — Province.

— Fos-sur-Mer (remplacement), Mérignac, Tergnier, Bourg-Saint-Maurice, Villard-de-Lans, Chamrousse, l'Alpe-d'Huez (remplacement), Bolbec, Moissac, Dourdan, Val-d'Isère, Chauny, Bourg-d'Oisans, Niort, Orange, Sainte-Maxime, Arpajon, Meulan, Chartres, Sarrebourg, Sézanne, Draguignan, Guebwiller.

*
* *

**Villes dans lesquelles sont envisagées des extensions
de centraux téléphoniques automatiques.**

A. — *Commandes en cours d'exécution* (crédits des budgets antérieurs).

I. — Paris.

Mise en service prévue d'ici la fin 1964 :

— Secteurs Passy, Tremblay, Littré, Défense, Charlebourg, Boileau, Daumesnil, Michelet, Auteuil, Villette, Pereire.

Mise en service prévue pour 1965 :

— Secteurs Auteuil, Marcadet, Laborde, Alésia, Montmartre, Trinité, Entrepôt, Diderot, Italie, Robinson, Nord, Gravelle, Molitor, Carnot, Grésillons, Plaine.

Mise en service prévue pour 1966 :

— Secteurs Alésia, Berny, Gutenberg, Daguerre, Mermoz, Gobelins, Ségur, Flandre, Vaugirard, Longchamp, Voltaire, Michelet.

II. — Zone périphérique de Paris.

Mise en service prévue d'ici à la fin 1964 :

— Versailles, Orsay, le Raincy ;

Mise en service prévue pour 1965 :

— Villeneuve-Saint-Georges, Boissy-Saint-Léger ;

Mise en service prévue pour 1966 :

— Bougival, Chaville, Argenteuil, Brunoy.

III. — Province.

Mise en service prévue d'ici à la fin 1964 :

— Lyon-Lalande, Angers, le Mans, Beauvais, Marseille-Saint-Louis, Martigues ;

Mise en service prévue pour 1965 :

— Melun, Rive-de-Gier, Lyon-Bron, Bordeaux-Chartrons, Marseille-Saint-Just, Roubaix, Meaux, Saint-Quentin, Chambéry, Saint-Nazaire, Nice-Biscarra, Nevers, Orléans, Grenoble, Saint-Laurent-du-Var, Lyon-Oullins, Vence, Toulouse-Matabiau, Marseille-Garibaldi, Lyon-Saint-Rambert ;

Mise en service prévue pour 1966 :

- Lille-Liberté, Lannion, Albi, Nice-Garibaldi, Lyon-Vénissieux, Lyon-Caluire, Châlons-sur-Marne, la Seyne, Vannes, Mougins, la Colle, Saint-Paul-de-Vence, Marseille-National, Lille (4° central), Hagondange, Toulouse-Languedoc, Nîmes, Maubeuge, Marseille-Ferréol, Lyon-Croix-Rousse, Marignane, Pau.

B. — *Commandes qui seront passées avant la fin de 1964*
(crédits du budget de 1964).

Mise en service prévue pour fin 1966 ou début 1967 :

I. — Paris.

- Secteur Molitor.

II. — Province.

- Marseille-Prado, Angers, Lyon-Franklin, Lyon-Sainte-Foy, Lyon-Tassin, Lyon-Ecully, Nice-Fabron, Menton, Bordeaux-Palais-Gallien, Lorient, Valence, Avignon, Rouen (2° central), Thionville, Besançon, Strasbourg (4° central), Niederbronn.

C. — *Commandes qui seront passées en 1965* (crédits du budget de 1965).

Mise en service prévue pour 1967 :

I. — Paris.

- Secteurs Pereire, Elysée, Danton, Charlebourg, Provence, Aviation, Lavoisier, « Créteil », Rameau, Avron, Diderot, Villette, Auteuil, Nord.

II. — Zone périphérique de Paris.

- Palaiseau, Orsay.

III. — Province.

- Aubagne, Martigues, Marseille-Ferréol, Bayonne, Vienne, Epinal, la Baule, Lyon-Combe-Blanche, Toulouse (5° central), Metz, Caen, Belfort, Laval, Grenoble (2° central), Rennes (2° central), Amiens, Nantes (3° central), Montbéliard, Aundincourt, Limoges (2° central), Montpellier (2° central), Bischwiller, Wissembourg.

*
* *

ANNEXE VIII

AVANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

Montant, par département, des avances remboursables

(Conventions type III) versées par les collectivités locales depuis 1952
jusqu'au 31 décembre 1963.

Ain	1.010.000	Lot	0
Aisne	4.920.000	Lot-et-Garonne	800.000
Allier	0	Lozère	151.830
Basses-Alpes	1.052.333	Maine-et-Loire	2.627.750
Hautes-Alpes	581.000	Manche	200.000
Alpes-Maritimes	17.357.500	Marne	5.080.000
Ardèche	500.000	Haute-Marne	2.231.000
Ardennes	4.510.000	Mayenne	1.000.000
Ariège	1.000	Meurthe-et-Moselle	3.953.893
Aube	2.070.000	Meuse	1.605.992
Aude	0	Morbihan	500.000
Aveyron	396.982	Moselle	12.418.110
Bouches-du-Rhône	6.871.050	Nièvre	130.900
Calvados	1.000.000	Nord	500.000
Cantal	2.659.210	Oise	4.450.000
Charente	1.846.782	Orne	289.000
Charente-Maritime	3.163.531	Pas-de-Calais	8.738.590
Cher	1.734.750	Puy-de-Dôme	2.387.000
Corrèze	324.405	Basses-Pyrénées	4.548.007
Corse	1.450.264	Hautes-Pyrénées	650.000
Côte-d'Or	0	Pyrénées-Orientales	2.000.000
Côtes-du-Nord	517.720	Bas-Rhin	12.220.830
Creuse	687.490	Haut-Rhin	7.344.535
Dordogne	4.552.151	Rhône	3.416.823
Doubs	5.914.480	Haute-Saône et territoire de de Belfort	8.550.000
Drôme	893.742	Saône-et-Loire	1.599.000
Eure	240.000	Sarthe	2.723.703
Eure-et-Loir	1.000.000	Savoie	2.568.995
Finistère	4.211.982	Haute-Savoie	2.380.424
Gard	5.161.085	Seine	57.000
Haute-Garonne	1.409.906	Seine-Maritime	2.550.000
Gers	2.247.855	Seine-et-Oise	12.000
Gironde	6.900.000	Seine-et-Marne	0
Hérault	3.400.000	Deux-Sèvres	166.500
Ille-et-Vilaine	2.922.587	Somme	3.604.080
Indre	0	Tarn	2.314.100
Indre-et-Loire	2.365.000	Tarn-et-Garonne	254.000
Isère	8.878.569	Var	4.817.570
Jura	1.808.175	Vaucluse	7.928.610
Landes	2.809.560	Vendée	2.290.000
Loir-et-Cher	1.859.600	Vienne	0
Loire	4.008.900	Haute-Vienne	105.000
Loire-Atlantique	627.111	Vosges	3.391.000
Haute-Loire	2.288.991	Yonne	0
Loiret	2.227.400		

Montant des sommes encaissées au titre d'avances auprès des particuliers et des collectivités pour l'extension et l'amélioration du service téléphonique.

(Situation arrêtée à la date du 31 décembre 1963.)

ANNEE d'encaissement.	TOTAL DES ENCAISSEMENTS PAR TYPE DE CONVENTION (2)				TOTAL global par année.
	Type I	Type II	Type III (1)	Type IV	
1952	808.553 »	660.400 »	6.154.913 »		7.623.866 »
1953	1.518.135,03	1.161.600 »	12.053.314,32		14.733.049,35
1954	2.398.584,24	1.318.400 »	17.758.161,19		21.475.145,43
1955	3.235.582,99	1.786.190 »	22.601.921,20		27.623.694,19
1956	1.069.451,31	1.441.800 »	11.054.219,36		13.565.470,67
1957	4.107.600,70	1.374.600 »	17.635.189,75		23.117.390,45
1958	6.571.082,27	3.098.800 »	8.931.664,76		18.601.627,03
1959	6.590.325,49	5.224.860 »	15.962.064,71		27.777.250,20
1960	8.364.124,31	4.658.657,83	21.061.089,97		34.083.872,11
1961	15.566.024,89	5.628.150 »	24.843.145 »	420.200 »	46.457.519,89
1962	21.769.594,87	6.650.762,50	34.074.960,50	4.297.356 »	66.792.673,87
1963	26.150.601,27	6.959.700 »	48.581.513,13	11.384.782,95	93.076.597,35
Total général...	98.149.660,37	39.964.000,33	240.712.156,89	16.102.338,95	394.928.156,54

ANNEE	AUTOMATISATION des zones rurales.	AUTRES TRAVAUX	TOTAL PAR ANNEE
1952	4.977.382 »	1.177.531 »	6.154.913 »
1953	8.154.382 »	3.898.932,32	12.053.314,32
1954	12.141.684,22	5.616.476,97	17.758.161,19
1955	13.344.364,20	9.257.557 »	22.601.921,20
1956	7.786.230 »	3.267.989,36	11.054.219,36
1957	9.033.946,35	8.601.243,40	17.635.189,75
1958	5.816.084,76	3.115.580 »	8.931.664,76
1959	10.165.539,71	5.796.525 »	15.962.064,71
1960	10.975.225 »	10.085.864,97	21.061.089,97
1961	11.489.800 »	13.353.345 »	24.843.145 »
1962	10.519.075,50	23.555.885 »	34.074.960,50
1963	10.771.770 »	37.809.743,13	48.581.513,13
Total général	115.175.483,74	125.536.673,15	240.712.156,89

(1) Décomposition des conventions du type III

(2) Type I : convention avec particulier pour l'installation d'un poste téléphonique.

Type II : convention avec particulier pour l'installation d'un poste télex.

Type III : convention avec collectivité locale pour l'extension et la modernisation des réseaux et installations téléphoniques.

Type IV : convention pour l'équipement téléphonique des grands ensembles immobiliers.

**Montant des avances remboursables encaissées en 1962 (et 1963 pour le type IV)
au titre des différents types de conventions.**

	TYPE I	TYPE II	TYPE III		TYPE IV		Nombre de conventions en 1963.
			Automatisation des zones rurales.	Autres opérations.	1962	1963	
Bordeaux	268.376,31	184.500	900.000	1.207.685	432.812	424.665	17
Châlons	791.600	117.000	»	1.670.000	260.000	751.000	5
Clermont	512.736,75	49.500	895.000	»	»	»	
Dijon	27.410	122.400	1.100.000	»	231.000	45.000	1
Lille	895.000	301.050	1.141.500	1.522.000	143.000	1.819.200	10
Limoges	194.280	42.750	»	»	»	93.300	3
Lyon	6.265.610,54	429.750	1.313.233	1.133.000	503.000	1.155.000	6
Marseille	46.000	426.150	101.600	7.620.000	»	332.930	6
Montpellier ...	80.367,50	130.500	2.600.000	»	60.000	50.000	1
Nancy	2.357	84.600	272.500	400.000	»	»	
Nantes	215.278,50	144.000	900.000	450.000	295.000	429.500	3
Orléans	129.700	128.250	300.000	760.000	»	41.107,95	1
Poitiers	86.922,65	27.000	600.000	»	250.000	90.000	1
Rennes	412.519,72	137.612,50	371.592,50	643.000	115.000	815.000	7
Rouen	3.603.318	316.350	»	1.000.000	755.473	345.969	5
Strasbourg	190.580	226.350	»	4.721.500	171.571	1.042.000	10
Toulouse	300.837,90	119.250	»	419.700	80.000	»	
Paris	6.356.000	3.515.250	»	6.000	460.500	3.745.000	36
Paris E. M....	1.390.700	148.500	»	2.003.000	540.000	394.231	5
Guyane	»	»	23.650	»	»	»	
			10.519.075,50	23.555.885			
	21.769.594,87	6.650.762,50			4.297.356	11.573.902,95	117
			34.074.960,50				

Type I: convention avec particulier pour l'installation d'un poste téléphonique.

Type II: convention avec particulier pour l'installation d'un poste télex.

Type III: convention avec collectivité locale pour l'extension et la modernisation des réseaux et installations téléphoniques.

Type IV: convention pour l'équipement téléphonique des grands ensembles immobiliers.

**Evolution comparée du montant des avances remboursables
et des crédits d'investissements depuis 1951.**

ANNÉES	MONTANT GLOBAL des avances (en millions de francs nouveaux non réévalués).	AUTORISATIONS de programme (en millions de francs nouveaux non réévalués).	POURCENTAGE d'avances par rapport aux crédits d'investissement.
1951	»	122	»
1952	7,62	55	13,9
1953	14,73	179,15	8,3
1954	21,47	191,5	11,2
1955	27,62	291,7	9,4
1956	13,56	376,12	3,6
1957	23,12	385,14	6
1958	18,6	328,75	5,6
1959	27,78	402,7	6,9
1960	34,08	524,2	6,5
1961	46,46	669,9	6,9
1962	66,79	744,29	8,9
1963	93,07	947,19	9,8